STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ministère des Finances

2001-2003

Canada

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires de ce document :

Centre de distribution
Ministère des Finances Canada
300, rue Laurier Ouest
Ottawa, Ontario, K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

Ce document est également diffusé sur Internet à l'adresse suivante :
http://www.fin.gc.ca/

This publication is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé 1

Le ministère des Finances et le développement durable 3

Définir le développement durable 3
Les rôles et les responsabilités du ministère des Finances 4
La Stratégie de développement durable de 1997 : réalisations et leçons retenues 5

Le cadre de développement durable de 2001-2003 11

Bâtir sur notre assise 11
Plan d'action en matière de développement durable de 2001-2003 12
Gestion et coordination améliorées 15
QUESTION CLÉ n° 1 : Bâtir l'avenir 17
QUESTION CLÉ n° 2 : Intégrer l'économie et l'environnement 23
QUESTION CLÉ n° 3 : Favoriser le développement durable dans l'économie mondiale ... 28
QUESTION CLÉ n° 4 : Rendre les opérations plus écologiques 35
Coordination des travaux relatifs au développement durable des ministères fédéraux .. 38

ANNEXE I — Évaluation de la Stratégie de développement durable de 1997 41

ANNEXE II — Examen de l'analyse de la question 45

ANNEXE III — Consultations sur la Stratégie de développement durable de 2001-2003 ... 49

Résumé

L'approche générale adoptée par le gouvernement en matière de développement durable inclut la série de toutes les stratégies de développement durable mises au point par les organismes et ministères fédéraux, dans lesquelles sont énoncés les nombreux engagements et mesures qu'observeront les ministères pour favoriser le développement durable au Canada.

Le ministère des Finances Canada, avec 27 autres ministères fédéraux, a déposé sa première stratégie de développement durable au Parlement en décembre 1997. La première stratégie de développement durable du Ministère a constitué un outil précieux pour illustrer de quelle façon les plans économiques et financiers du gouvernement fédéral contribuent à la durabilité au Canada. Elle expliquait également l'approche adoptée par le Ministère et sa contribution aux objectifs environnementaux et aux enjeux internationaux du développement durable, et elle montrait comment nous entendons améliorer notre performance environnementale dans l'exercice de nos activités. L'objectif central de la Stratégie de 1997 consistait en un engagement à améliorer de la qualité de vie des Canadiens et à accroître la capacité du gouvernement d'aborder les priorités des Canadiens et des Canadiennes.

Le présent document expose la Stratégie de développement durable du ministère des Finances de 2001-2003. Celle-ci fait fond sur l'assise solide établie par la Stratégie de 1997 et les progrès accomplis par le Ministère et l'ensemble du gouvernement dans les trois dernières années au chapitre de la promotion du développement durable. La nouvelle stratégie est axée sur les secteurs prioritaires où le Ministère peut apporter une contribution unique et importante au développement durable, au Canada comme à l'échelle internationale. Elle se fonde sur l'orientation exhaustive établie par le commissaire à l'environnement et au développement durable ainsi que par d'autres ministères et intervenants, et elle a été façonnée par l'expérience du Ministère et les leçons qu'il a retenues.

Les mesures exposées dans la Stratégie de 2001-2003 appuient **les deux principaux objectifs du Ministère en matière de développement durable de 2001-2003 : assurer l'équité intergénérationnelle et intégrer plus étroitement les enjeux et objectifs économiques, sociaux et environnementaux à l'élaboration des politiques**. Pour réaliser ces objectifs, le Ministère a établi quatre aspects ou « questions clés » sur lesquels il fondera son action dans les trois prochaines années : Bâtir un avenir durable; Intégrer l'économie et l'environnement; Favoriser le développement durable dans l'économie mondiale et Rendre les opérations plus écologiques.

Parmi les mesures qu'entend adopter le ministère des Finances, il prévoit améliorer la santé financière du Canada; renforcer la société au moyen de la gestion des programmes fédéraux de transferts aux provinces; mettre en œuvre des initiatives dans le cadre du processus budgétaire pour aborder les priorités du gouvernement au chapitre du développement durable; bâtir sur le fondement analytique du Ministère (y compris la nouvelle analyse des approches stratégiques, comme l'échange des droits d'émission intérieure visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre); analyser les propositions d'intégration d'enjeux économiques et environnementaux à certaines politiques fiscales, de dépenses et autres; participer aux efforts déployés pour aborder la mondialisation de l'économie et comprendre la relation entre les préoccupations environnementales et la compétitivité internationale; renforcer les engagements du Ministère en matière de développement durable en ce qui concerne les négociations relatives aux accords internationaux sur l'environnement et le commerce et enfin, déployer des efforts visant à réduire les effets nuisibles des opérations internes du Ministère sur l'environnement.

Une approche renouvelée au titre de la gestion par le Ministère de sa stratégie de développement durable a également été adoptée, y compris la désignation d'un champion ministériel du développement durable et de nouveaux rôles pour la haute direction et les fonctionnaires afin d'assurer la mise en œuvre de la Stratégie. (Un résumé des questions clés, des objectifs et des mesures, ainsi que de la structure de gestion du Ministère figure aux pages 12 à 15).

La Stratégie de développement durable du Ministère des Finances de 2001-2003 devrait être prise dans le contexte des changements importants survenus au Canada depuis que la première stratégie de développement durable a été mise au point il y a trois ans. Nous avons éliminé notre déficit, l'inflation demeure faible, le niveau de chômage a chuté, et le fardeau de la dette continue de s'alléger. Nous entrons également dans une période de changement sans précédent qui offre à la fois un défi et des possibilités pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes. La nouvelle économie, marquée par la mondialisation croissante et l'innovation rapide, présente de nouvelles possibilités de croissance économique et est la promesse de grands changements dans notre interaction sur les plan social et environnemental.

La façon dont nous réagirons à ces changements établira le contexte de nos futurs efforts en matière de développement durable. L'élaboration de saines politiques jouera inévitablement un grand rôle à cet égard. Selon nous, les engagements d'amélioration de la communication et de la collaboration de même que d'édification d'une fondation du savoir plus intégrée, précisés dans la *Stratégie de développement durable de 2001-2003* du ministère des Finances, contribueront à renforcer la capacité décisionnelle globale du gouvernement et mèneront à l'élaboration des meilleures politiques qui soient par rapport aux objectifs de développement durable fixés. Dans le cadre de l'application de ces mesures au cours des trois prochaines années, nous nous tournerons vers l'avenir et discuterons de la façon d'améliorer notre contribution au développement durable. À notre avis, le développement durable implique un processus continu d'expérience, d'apprentissage et de changement – il s'agit du parcours aussi bien que de la destination.

Le ministère des Finances et le développement durable

Définir le développement durable

Le « développement durable » est défini de différentes façons. Au gouvernement du Canada, la *Loi sur le vérificateur général* reprend la définition établie dans le rapport de 1987, traduit en 1989, de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la Commission Brundtland), soit : « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».[1]

Pour aider les ministères fédéraux à concevoir le développement durable dans l'optique de leur propre mandat, la *Loi sur le vérificateur général* approfondit la définition comme suit :

> « concept en évolution constante reposant sur l'intégration de questions d'ordre social, économique et environnemental, et tributaire, notamment, de la réalisation des objectifs suivants :
>
> a) l'intégration de l'environnement et de l'économie;
> b) la protection de la santé des Canadiens;
> c) la protection des écosystèmes;
> d) le respect des obligations internationales du Canada;
> e) la promotion de l'équité;
> f) une approche intégrée pour la planification et la prise de décisions, grâce à l'évaluation des solutions économiques en fonction de leurs effets sur l'environnement et les ressources naturelles, et l'évaluation des solutions écologiques en fonction de leurs effets sur l'économie;
> g) la prévention de la pollution;
> h) le respect de la nature et des besoins des générations à venir.[2]»

Cette définition établit clairement que la réalisation du développement durable est un défi qui nécessite l'action de la communauté internationale, des administrations nationales, infranationales et municipales, de l'industrie, des organisations et des particuliers. Pour que le gouvernement du Canada puisse relever ce défi, il faudra adopter de nouvelles approches davantage intégrées aux questions économiques, sociales et environnementales. Au moyen des stratégies de développement durable ministérielles, les ministères peuvent décrire de quelle façon ces nouvelles approches seront appliquées.

---

[1] Commission mondiale sur l'environnement et le développement, *Notre avenir à tous*, Éditions du Fleuve et les publications du Québec, Montréal, 1989, p. 51. Publié originalement en anglais sous le titre : *Our Common Future*.

[2] *Loi sur le vérificateur général*, 1995, Ch. A-17, art. 21.1.

Les rôles et les responsabilités du ministère des Finances

Le ministère des Finances a pour rôle principal d'aider le gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre des politiques qui favorisent la croissance, créent des emplois et assurent la stabilité de la société. Le Ministère constitue la principale source d'analyse et de conseils du gouvernement à l'égard des grandes affaires économiques et financières du Canada.

Dans l'ensemble, le rôle du Ministère au gouvernement se situe au niveau de l'élaboration des politiques, de l'analyse et des conseils. Ce rôle stratégique revêt des dimensions internes et externes. L'élaboration des politiques au Ministère des Finances concerne les questions et les domaines de responsabilité qui relèvent du mandat du Ministère. Dans l'exercice de ce rôle interne d'élaboration des politiques, il incombe au Ministère :

- d'analyser la situation et les perspectives économiques et financières du Canada et d'autres pays qui sont importants pour notre économie;
- de fournir analyse, conseils et recommandations au sujet des politiques fiscales et commerciales et de rédiger les lois fiscales et commerciales;
- de fournir analyse, conseils et recommandations au sujet de la gestion des actifs et des passifs fédéraux, y compris la gestion des sociétés fédérales et des sociétés d'État qui empruntent sur les marchés financiers;
- de gérer les transferts et les relations financières avec les provinces et les territoires;
- d'élaborer des politiques en matière de financement et d'investissement pour le Régime de pensions du Canada (RPC), de concert avec les provinces;
- de fournir analyse et conseils en ce qui a trait à l'établissement du taux annuel de cotisation à l'assurance-emploi;
- de représenter le Canada au sein des institutions financières internationales et de tribunes mondiales sur l'économie et le commerce;
- d'élaborer des politiques sur le secteur et les marchés financiers et de prodiguer des conseils en la matière.

La dimension externe du rôle stratégique du ministère des Finances comprend la prestation d'analyses et de conseils au sujet des projets de politiques et de programmes proposés par d'autres ministères fédéraux. Il s'agit du rôle d'« organisme central » du Ministère, dans le cadre duquel les fonctionnaires sont membres d'une équipe plus large qui comprend des fonctionnaires d'autres ministères fédéraux et examine les options et les répercussions des projets soumis au Cabinet. Le ministère des Finances prodigue des conseils principalement en ce qui a trait aux incidences financières et économiques des projets des ministères ainsi qu'en tant qu'intervenant dans ces projets.

Le rôle du Ministère qui est probablement le mieux connu est celui de la préparation du budget fédéral annuel – une fonction qui fait appel à la fois à ses responsabilités internes en matière d'élaboration des politiques et à son rôle d'« organisme central ». Le budget fédéral annuel est l'un des principaux mécanismes au moyen desquels le gouvernement applique son programme général.

Les rôles et les responsabilités du Ministère constituent le fondement sur lequel est bâtie sa stratégie de développement durable. À titre de ministère à orientation stratégique, le ministère des Finances a une participation directe limitée à la prestation des services ou à la réalisation des programmes pour les Canadiens et les Canadiennes. L'un des objectifs clés de la Stratégie de développement durable du

Ministère consiste donc à déterminer dans quels domaines nous sommes les plus susceptibles d'exercer une forte influence : comment améliorer ou modifier nos activités d'élaboration des politiques, d'analyse et de prestation de conseils de manière à contribuer au déploiement des efforts globaux du gouvernement en matière de développement durable. La principale contribution du ministère des Finances au développement durable est ancrée dans deux objectifs fondamentaux du développement durable qui sont étroitement liés à son mandat :

- favoriser l'équité intergénérationnelle au moyen d'une gestion financière efficace;
- toujours s'efforcer d'intégrer plus étroitement les enjeux et les objectifs économiques, sociaux et environnementaux à l'élaboration des politiques.

Ces deux objectifs continus représentent le fondement de notre stratégie.

La Stratégie de développement durable de 1997 : réalisations et leçons retenues

Comme tous les ministères fédéraux, le ministère des Finances a déposé sa première stratégie de développement durable à la Chambre des communes en décembre 1997. La première stratégie du Ministère était fondée sur quatre « questions clés » qui ont contribué à façonner son approche en matière de développement durable. Ces quatre questions sont les suivantes :

1) Intégrer l'environnement et l'économie;
2) Bâtir l'avenir;
3) Participer à l'économie mondiale;
4) Écologiser les opération.

Réalisations

Depuis 1997, le Ministère a entrepris d'importantes initiatives stratégiques liées à ses objectifs de développement durable. Ces réalisations sont mises en relief dans la présente section.

➢ Gestion financière

Une grande contribution au développement durable a consisté à rectifier des politiques de gestion financière non viables :

L'élimination du déficit fédéral et la réduction du fardeau de la dette publique

Au cours des sept dernières années, le gouvernement a adopté des mesures visant à ramener ses finances publiques sur la voie de la viabilité. Des progrès énormes ont été accomplis dans la réalisation de cet objectif. Le déficit fédéral a été éliminé en 1997-1998 et il a été possible de dégager un premier excédent budgétaire en plus de 25 ans. Un second excédent a été déclaré en 1998-1999, et le gouvernement a affiché en 1999-2000 un excédent record de 12,3 milliards de dollars, le plus important depuis les débuts de la Confédération. Tous ces excédents ont contribué au remboursement de la dette nationale. De plus, le gouvernement s'est engagé dans l'*Énoncé économique et la mise à jour budgétaire* de l'automne 2000 à rembourser une autre tranche de 10 milliards de dollars de la dette en 2000-2001. Le gouvernement a donc remboursé dans les quatre dernières années 28,7 milliards de dollars, et il a ramené le ratio de la dette au produit intérieur brut (PIB) de 71,2 % en 1995-1996 à 58,9 % en 1999-2000.

La réforme du Régime de pensions du Canada

Au début de 1998, les administrations fédérale et provinciales ont instauré des réformes en profondeur du RPC afin d'en assurer la viabilité. Ces changements devraient suffire à soutenir le RPC tous au long du processus de vieillissement de la population et du départ à la retraite de la génération des *baby-boomers*.

➢ Développement social

D'autres politiques ont été élaborées en vue d'intégrer plus étroitement d'importants objectifs économiques et sociaux par l'entremise, par exemple, de :

La Prestation fiscale canadienne pour enfants

En 1997, le gouvernement fédéral a créé, en collaboration avec les provinces, le Régime national de prestations pour enfants (RNPE) afin d'aider les familles à payer ce qu'il en coûte pour élever des enfants et de permettre aux parents à faible revenu d'accéder plus facilement au marché du travail et d'y demeurer pour subvenir aux besoins de leur famille. Grâce au RNPE, les deux ordres d'administration concernés ont apporté des changements à leurs programmes de supplément du revenu destinés aux familles à faible revenu avec des enfants.

Au fédéral, la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) a été sensiblement bonifiée depuis 1997. D'ici 2004, plus de 2,5 milliards de dollars par année auront été investis dans le supplément du RNPE – la composante de la PFCE destinée aux familles à faible revenu. Au provincial, des fonds existants pour l'aide sociale ont été réinvestis dans des programmes et des services complémentaires visant à inciter les familles à faible revenu à travailler, comme les frais de garde d'enfants. Grâce à ce système axé sur la collaboration, les objectifs sociaux et économiques ont été intégrés – les parents sont incités à demeurer au travail et les besoins des enfants sont protégés.

Le gouvernement fédéral a accru la PFCE chaque année entre 1997 et 2000, de 5,3 milliards de dollars en 1997 à près de 7 milliards de dollars en 2000. D'autres augmentations ont été annoncées pour les quatre prochaines années.

L'accroissement du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux aux provinces à l'appui des soins de santé et d'autres programmes sociaux

Depuis que le budget fédéral a été équilibré en 1997-1998, près des trois quarts de toutes les nouvelles dépenses ont été consacrées aux soins de santé, aux enfants et à l'enseignement. Le gouvernement a ajouté 11,5 milliards de dollars sur cinq ans à la santé dans le budget de 1999, et une autre tranche de 2,5 milliards de dollars à la santé et à l'enseignement postsecondaire dans le budget de 2000.

En septembre 2000, pour appuyer les ententes conclues par les premiers ministres canadiens au sujet du renouvellement en matière de santé et sur le développement de la petite enfance, le gouvernement fédéral s'est engagé à octroyer 23,4 milliards de dollars jusqu'à 2005-2006 pour assurer un financement croissant et stable à plus long terme :

- 21,1 milliards de dollars en financement général, sur cinq ans, affecté au Transfert canadien an matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), y compris 2,2 milliards de dollars au développement de la petite enfance. Le montant annuel de la composante en espèces du TCSPS sera porté de 15,5 milliards de dollars aujourd'hui à 21 milliards de dollars en 2005-2006, une augmentation de 35 %.

- 2,3 milliards de dollars en financement ciblé pour l'achat de matériel médical moderne, l'amélioration des systèmes informatiques à l'appui des services de santé et l'accélération des changements dans la façon dont les soins de santé primaires sont dispensés aux Canadiens et aux Canadiennes.

Outre le TCSPS, le gouvernement fédéral a sensiblement accru ses programmes et ses services directs dans le domaine de la santé et des soins de santé : protection de la santé, stratégies de lutte contre les maladies, recherche, aide fiscale et services aux Premières nations.

➢ Amélioration et protection de l'environnement

En vertu de sa responsabilité de préparer le budget fédéral, le ministère des Finances a également exercé un rôle important dans la mise en œuvre de nouvelles initiatives environnementales. Par exemple, depuis 1997, de nouveaux fonds ont été octroyés pour :

- appuyer de nouvelles lois environnementales comme la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (42 millions de dollars) et le projet de loi sur les espèces en péril (90 millions de dollars);
- mettre en œuvre des initiatives d'atténuation de la production de gaz à effet de serre (plus de 800 millions de dollars);
- aider les municipalités à investir dans l'infrastructure verte pour accroître la qualité de l'eau potable et l'économie d'énergie (125 millions de dollars);
- favoriser la mise au point de technologies environnementales (plus de 150 millions de dollars).

Un certain nombre d'autres dépenses et initiatives fiscales liées à l'environnement et à l'utilisation plus efficace de l'énergie ont également été mises en œuvre au cours des trois dernières années. Celles-ci sont décrites en détail dans la section 2, intitulée Le cadre de développement durable de 2001-2003.

➢ Mesure des progrès réalisés au chapitre du développement durable

L'engagement global de développement durable contracté par le gouvernement consiste à trouver des façons nouvelles et fiables de mesurer la viabilité au Canada. C'est la raison pour laquelle le budget fédéral de 2000 annonçait une nouvelle initiative de 9 millions de dollars visant à mettre au point et à améliorer les indicateurs de développement durable et les indicateur environnementaux. Ces indicateurs aideront le gouvernement à intégrer l'information sociale, environnementale et économique à l'élaboration des politiques et à mieux suivre les progrès globaux réalisés par le Canada en vue d'un développement durable.

Chacune de ces importantes réalisations stratégiques est axée à plus long terme et c'est ce qui a orienté leur élaboration et leur mise en œuvre. Ainsi, l'élimination du déficit fédéral et la réduction du fardeau de la dette ont permis d'investir dans de nouvelles approches stratégiques en matière de développement durable qui sont non seulement efficaces, mais qui ne sont pas financées avec de l'argent emprunté des générations futures. En fait, une saine gestion financière est un élément fondamental pour s'assurer que les générations futures seront en mesure d'atteindre leurs objectifs sociaux, économiques et environnementaux à long terme.

Bien que les avantages à long terme du développement durable de ces réalisations commencent à peine à être reconnus, ils démontrent l'importance d'un fondement stratégique solide en vue du développement durable. Le présent document décrit ces domaines stratégiques relevant du mandat du ministère des Finances et nous croyons que ces domaines sont prioritaires pour établir ce fondement : les domaines où le travail accompli maintenant, en collaboration avec d'autres ministères, des intervenants et d'autres Canadiens, peut le mieux contribuer au développement durable futur.

Principales leçons retenues

Au printemps 1998, le rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable fournissait aux ministères leurs premières observations sur la structure et le contenu de leurs stratégies[3]. Le commissaire a surtout fait observer que la première génération de stratégies des ministères constituait un bon départ, mais qu'il y avait nettement place à l'amélioration dans plusieurs secteurs clés. En guise d'orientation, le commissaire a annoncé en 1999 une série d'attentes relatives aux stratégies des ministères de 2001-2003 dans un document intitulé *Avancer dans la voie du progrès : la deuxième génération de stratégies de développement durable.*

Au ministère des Finances, les observations et l'orientation du commissaire ont largement contribué à façonner l'élaboration et le contenu de la *Stratégie de développement durable de 2001-2003*. En réaction aux préoccupations et aux attentes du commissaire, le Ministère a procédé à une évaluation interne de sa première stratégie, il a révisé son analyse des questions de développement durable (l'analyse de la question), et il a demandé le point de vue des intervenants plus tôt et plus fréquemment dans le processus d'élaboration de sa seconde stratégie. Certaines des conclusions clés de ces activités ont constitué le fondement de l'approche adoptée par le Ministère au titre de la mise à jour de sa stratégie de développement durable de 1997.

De l'évaluation, de l'analyse et des consultations du Ministère auprès des intervenants se dégage le message d'ensemble selon lequel la contribution du Ministère au développement durable est étroitement liée à la poursuite d'objectifs de développement durable au moyen de nouvelles initiatives stratégiques. Trois aspects du rôle du ministère des Finances dans l'élaboration des politiques ont été définis comme étant particulièrement importants pour la contribution du Ministère au développement durable :

➢ Consultation et conseils

Le Ministère exerce un rôle important et continu, en matière de consultation et de conseils, auprès de nombreux ministères fédéraux, d'organismes du secteur privé et du public au sujet des questions liées au développement durable, surtout dans le contexte de l'examen des propositions budgétaires relatives aux impôts et aux dépenses. La consultation continue est un élément fondamental du processus d'élaboration des politiques au Ministère et elle permet de demeurer sensible à un vaste éventail de points de vue au sujet des priorités du gouvernement au chapitre du développement durable, et de continuer à les comprendre.

---

[3] Il incombe au commissaire, dont le poste a été établi dans la *Loi sur le vérificateur général* en 1995, de surveiller les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour protéger l'environnement et favoriser le développement durable, en partie en surveillant les stratégies de développement durable des ministères.

Par exemple, les modifications récemment apportées à l'application du régime fiscal à certains équipements et machines pour faire en sorte que leur taux de déduction pour amortissement fasse état de leur durée de vie économique, ce qui atténue l'effet de distorsion du régime fiscal, ont été élaborées au terme d'une consultation continue auprès du secteur privé, de groupes environnementaux et d'autres ministères. L'importance de ce rôle pour le Ministère en matière de développement durable s'étend aussi aux initiatives de dépenses qui peuvent être la conséquence d'efforts de consultation. Aussi, la fonction de consultation du Ministère a-t-elle été jugée comme étant un élément nécessaire et fondamental de sa nouvelle stratégie de développement durable.

➢ Analyse et élaboration des politiques

Bon nombre des mesures à prendre prévues dans la *Stratégie de développement durable* du Ministère pour 1997 étaient des engagements d'analyse approfondie de diverses questions, conformément au principal rôle dans l'élaboration de politiques, d'analyse et de conseils du Ministère. L'amélioration de l'analyse demeure la pierre angulaire de l'approche adoptée par le Ministère en matière de développement durable. Avec le rôle consultatif du Ministère, les engagements d'analyse représentent une planification importante et prospective de l'intégration des questions prioritaires de développement durable aux priorités et aux politiques plus larges du gouvernement.

La participation du ministère des Finances aux travaux gouvernementaux d'élaboration d'un plan relatif aux changements climatiques constitue un exemple de ce rôle d'analyse exercé par le Ministère. Notamment, il s'est engagé à mener des recherches et à procéder à l'analyse de l'utilisation possible de l'échange de droits d'émission intérieure – un engagement qui a été bien intégré à la planification ministérielle en vertu de son inclusion dans le *Rapport annuel sur les plans et priorités*, qui expose les travaux prioritaires du Ministère chaque année.

La communication des résultats des efforts d'analyse déployés par le Ministère est le corollaire naturel de l'analyse. Dans les dernières années, le Ministère a préparé plusieurs rapports sur le développement durable, y compris *Égalité des chances : le traitement fiscal des investissements concurrentiels dans le secteur de l'énergie* et *L'application de l'impôt fédéral aux matériaux vierges et recyclés*[4], ou ils ont participé à leur rédaction. Un des principaux messages exprimés par les intervenants indiquait que le Ministère a un rôle à jouer pour continuer d'informer les Canadiens au sujet des importantes questions de développement durable relativement auxquelles il détient des connaissances spécialisées et des capacités d'analyse, et d'être informé par les Canadiens à ce sujet.

➢ Rapports sur les progrès accomplis

Selon une importante observation présentée pendant l'évaluation interne de la Stratégie de 1997 du Ministère, les initiatives de développement durable annoncées dans les budgets de 1998, 1999, 2000 et dans l'*Énoncé économique et la mise à jour budgétaire* d'octobre 2000 ne correspondent pas précisément aux objectifs de la *Stratégie de développement durable* de 1997 du ministère des Finances ou de tout autre ministère. En fait, comme le budget est préparé chaque année en réaction aux priorités, il était, et demeure, difficile pour les ministères de définir les futures initiatives budgétaires comme étant des mesures ou des objectifs dans leurs stratégies de développement durable, malgré le fait que certaines d'entre elles peuvent être mises en œuvre.

---

[4] Ces documents se trouvent sur le site Web du ministère des Finances à l'adresse suivante : http://www.fin.gc.ca/access/pubs96_f.html

En réaction à la lacune que crée cette situation au chapitre des rapports, il a été décidé que la *Stratégie de développement durable* du ministère des Finances de 2001-2003 ne contiendrait de rapports que sur les principales initiatives de développement durable annoncées dans les budgets depuis la publication de la *Stratégie de développement durable* de 1997. Ceux-ci se trouvent à la section intitulée Question clé n° 1 : Bâtir l'avenir, et à la section Question clé n° 2: Intégrer l'économie et l'environnement.

Un autre aspect important des rapports sur le développement durable consiste à rendre compte des succès des initiatives budgétaires. Ont-elles permis d'accomplir ce qu'elles devaient permettre d'accomplir? Quelles améliorations en matière d'environnement ou de développement durable sont le résultat de nouveaux programmes ou de nouvelles politiques? Les rapports de ce genre sont beaucoup plus complexes, et il faut souvent un certain temps pour faire en sorte que le programme ou la politique soient entièrement mis en œuvre et que suffisamment de données ou d'informations puissent être recueillies. Néanmoins, les rapports de ce genre sont importants pour aider les ministères, les parlementaires et d'autres Canadiens et Canadiennes à évaluer ce qui fonctionne le mieux de manière à pouvoir apporter des améliorations continues.

Malgré le rôle qu'il exerce dans la préparation du budget fédéral, le ministère des Finances ne présente pas de rapport sur la mise en œuvre de la plupart des programmes et des politiques liés au développement durable qui ont été annoncés dans les budgets fédéraux. Chaque ministère responsable au premier chef de la mise en œuvre de la politique ou du programme entreprend plutôt les rapports sur ces initiatives d'une ou de plusieurs façons. Par exemple, tous les ministères présentent chaque année, dans leur rapport ministériel sur le rendement, un rapport sur les progrès réalisés au titre des engagements contenus dans leur stratégie de développement durable. Les rapports ministériels sur le rendement des ministères peuvent également décrire les résultats ou les incidences des initiatives budgétaires mises en œuvre ou ils peuvent indiquer d'autres publications ou rapports ministériels qui renferment des renseignements additionnels. En outre, nombre de ministères ont également mis au point des indicateurs fiables et ont établi des points de repère au titre des objectifs des programmes, et ils présentent régulièrement des rapports sur l'évaluation des progrès accomplis.

Des résumés de l'évaluation par le Ministère de la *Stratégie de développement durable* de 1997, de l'analyse de la question du printemps de 2000 et de nos consultations se trouvent dans les annexes.

Le cadre de développement durable de 2001-2003

Bâtir sur notre assise

La seconde stratégie de développement durable du ministère des Finances est fondée sur l'assise solide établie par la Stratégie de 1997 du Ministère. Le nouveau cadre est axé sur les quatre questions clés de la Stratégie de 1997 tout en réorganisant légèrement l'ordre dans lequel elles sont présentées. Dans le nouveau cadre de développement durable, les objectifs et les mesures qui se trouvent dans la section « Bâtir l'avenir » sont décrits en premier afin d'exposer les mesures adoptées par le Ministère sur les principales priorités gouvernementales en matière de développement durable, y compris l'accroissement de l'équité intergénérationnelle. Le cadre suivant décrit les mesures ou les objectifs nouveaux ou mis à jour, et il ajoute un processus de gestion amélioré au titre de la surveillance de la mise en œuvre de la Stratégie .

Structure de gestion

De nouveaux rôles de gestion de la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable par le Ministère ont été déterminés, y compris la désignation d'un champion ministériel du développement durable, la mise sur pied d'un groupe de travail sur le développement durable, et la définition de nouveaux rôles pour la haute direction.

Questions clés

Les mesures que le ministère des Finances prévoit adopter dans les trois prochaines années pour contribuer au développement durable sont énoncées dans les objectifs qu'il a établis en fonction de quatre questions clés :

1. **Bâtir l'avenir :** Illustrer l'incidence sur le développement durable des priorités gouvernementales dans les domaines dont le ministère des Finances est responsable.

   Cela inclut l'amélioration de la situation financière, le renforcement de la société par la gestion des programmes fédéraux de transferts aux provinces et la mise en œuvre des initiatives dans le cadre du processus budgétaire pour aborder les priorités du gouvernement au chapitre du développement durable.

2. **Intégrer l'économie et l'environnement :** Bâtir sur le fondement analytique du Ministère et élargir la base de connaissances qui soutient les progrès réalisés sur le plan de l'intégration des préoccupations environnementales et économiques à certaines politiques fiscales, de dépenses et autres.

   Cela inclut des engagements visant à approfondir les travaux d'analyse (par exemple, au sujet des politiques adoptées en réaction aux changements climatiques), qui s'inspirent de certains des progrès analytiques réalisés jusqu'ici.

3. **Favoriser le développement durable dans l'économie mondiale :** Participer aux efforts déployés pour tenir compte de la mondialisation de l'économie et des liens aux préoccupations environnementales et à la compétitivité internationale.

   Renforcer les engagements du Ministère en matière de développement durable en ce qui concerne les négociations d'accords internationaux sur l'environnement et le commerce et à l'égard des efforts de développement durable déployés au sein des institutions financières internationales.

4. **Rendre les opérations plus écologiques :** Déterminer les effets nuisibles des opérations internes du Ministère sur l'environnement et les éliminer.

Plan d'action en matière de développement durable de 2001-2003

Les tableaux suivants résument les mesures et la structure de gestion comprisent dans la *Stratégie de développement durable* du Ministère de 2001-2003. Les questions clés, les objectifs et les mesures sont détaillés dans les sections qui traitent des question clés. La section intitulée Gestion et coordination améliorées s'attarde à la nouvelle structure de gestion.

Questions clés	Objectifs	Mesures
1. Bâtir l'avenir	**1a.** Maintenir un climat financier sain	**1a.1** Poursuivre l'engagement gouvernemental de présenter des budgets équilibrés ou excédentaires en 2000-2001 et en 2001-2002.
		1a.2 Poursuivre l'application du Plan de remboursement de la dette, pour faire en sorte que le ratio de la dette au PIB demeure sur une trajectoire descendante permanente.
		1a.3 Poursuivre le processus d'adoption d'un projet de loi et la mise en œuvre des engagements prévus dans le Plan quinquennal de réduction des impôts du gouvernement.
	1b. Bâtir une société forte	**1b.1** Assurer un financement prévisible et croissant des programmes sociaux et des programmes de santé.
		1b.2 Procéder à l'examen à mi-parcours du TCSPS en 2003-2004 et établir un nouveau programme quinquennal de financement prévu par la loi d'ici la fin de 2003-2004.
		1b.3 Faire en sorte que les écarts financiers soient comblés au moyen du Programme de péréquation et de la formule de financement des territoires.
		1b.4 Surveiller les progrès accomplis et apporter les rajustements nécessaires ou, dans le contexte de l'examen 2001-2003 du RPC, faire en sorte que le système de revenu de retraite demeure viable et permette de satisfaire aux besoins des retraités.
	1c. Aborder les grandes priorités fédérales en matière de développement durable	**1c.1** Dans le contexte de la planification de futurs budgets, travailler avec d'autres ministères fédéraux et intervenants afin de déterminer des façons de s'attaquer aux priorités en matière de développement durable.
2. Intégrer l'économie et l'environnement	**2a.** Utiliser le régime fiscal	**2a.1** Examiner les secteurs où le régime fiscal risque d'influer sur les objectifs à long terme du développement durable.
		2a.2 Évaluer les options stratégiques visant à uniformiser les règles du jeu entre les divers secteurs de l'activité économique.
		2a.3 Évaluer toutes les propositions fiscales liées à l'environnement soumises par les intervenants, y compris les propositions d'activités dont les effets sur l'environnement sont favorables et celles dont les effets sont néfastes.

Questions clés	Objectifs	Mesures
	2b. Analyser les instruments économiques	**2b.1** Diriger d'autres travaux au sujet de la conception d'un éventuel régime national de négociation des émissions de gaz à effet de serre en collaboration avec d'autres ministères fédéraux, administrations et intervenants. **2b.2** Continuer de diriger des analyses et des recherches économiques, y compris au moyen de l'utilisation de l'un des modèles économiques utilisés par le Ministère, afin d'évaluer les coûts éventuels d'un instrument économique important, comme l'échange de droits d'émission, et d'autres options stratégiques visant à réduire l'émission de gaz à effet de serre. **2b.3** Participer à une initiative menée par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie sur la réforme fiscale écologique de 2000 à 2002. **2b.4** Surveiller et évaluer l'utilisation d'instruments économiques dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
	2c. Accroître la base de connaissances du processus décisionnel intégré	**2c.1** Participer à l'initiative du budget de 2000 sur les indicateurs de développement durable et les indicateurs environnementaux menée par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie et Environnement Canada de 2000 à 2003. **2c.2** Préparer une étude de cas sur le recours par différents pays à l'aide relative à l'énergie écologique qui sera terminée en 2003. **2c.3** Dresser un répertoire des travaux de recherche économique sur la relation entre la nouvelle économie et l'environnement à compter de 2001.
3. Favoriser le développement durable dans l'économie mondiale	**3a.** Participer aux négociations d'accords internationaux sur l'environnement	**3a.1** Travailler avec d'autres ministères à l'établissement de l'approche adoptée par le Canada concernant les négociations internationales sur le changement climatique. **3a.2** Soutenir les initiatives visant à accroître la compréhension des liens entre les règles du commerce et les accords multilatéraux en matière d'environnement.
	3b. Intégrer l'environnement à la négociation de futurs accords internationaux en matière de commerce et d'investissement	**3b.1** Travailler avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) au sujet de la relation entre le commerce et l'environnement dans le contexte de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'éventuelles négociations sur le commerce. **3b.2** Travailler avec le MAECI et Industrie Canada à promouvoir le libre-échange dans le secteur environnemental et continuer d'examiner certaines demandes visant à abolir les droits tarifaires lorsqu'ils dissuadent d'acheter des produits de technologie environnementale.

Questions clés	Objectifs	Mesures
	3c. Élaborer des normes environnementales à l'intention des organismes de crédit à l'exportation	**3c.1** Avec le MAECI, collaborer activement à l'élaboration de lignes directrices environnementales uniformes pour les organismes de crédit à l'exportation pour l'OCDE et le Groupe des Huit (G-8).
	3d. Collaborer avec les institutions financières internationales	**3d.1** Favoriser la stabilité macroéconomique du système financier international et des marchés émergents. **3d.2** Appuyer les travaux des institutions financières internationales dans l'élaboration de projets d'énergies de substitution (voir l'objectif 3d : mesures de 2001-2003). **3d.3** Collaborer avec les institutions financières internationales, la société civile et d'autres intervenants, à mettre en pratique le Cadre de développement intégré comme stratégie pour favoriser le développement durable dans les pays pauvres. **3d.4** Miser davantage sur le développement durable dans les rapports annuels du Ministère au Parlement sur les institutions de Bretton Woods et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD).
	3e. Mieux connaître et comprendre les pratiques financières internationales en matière d'environnement	**3e.1** Participer aux activités et aux conférences à venir des initiatives de services financiers du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
4. Rendre les opérations plus écologiques	**4a.** Accroître la sensibilisation aux répercussions de nos opérations sur l'environnement	**4a.1** Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication visant l'adoption de pratiques exemplaires. **4a.2** Promouvoir la Journée de la Terre et la Semaine de l'environnement.

Questions clés	Objectifs	Mesures
	4b. Mettre au point des outils et mettre en œuvre des programmes à l'appui de pratiques exemplaires	**4b.1** Revoir les programmes déjà en place.
		4b.2 Établir des repères de progression dans cinq secteurs (déchets solides, utilisation de l'énergie, gestion des parcs automobiles, achats et substances toxiques).
		4b.3 Répertorier les substances réglementées dans les principaux secteurs.
		4b.4 Promouvoir l'utilisation de carburants à l'éthanol pour les trois véhicules du Ministère.
		4b.5 Élaborer un guide sur les achats et offrir de la formation à cet égard.
		4b.6 Trouver des moyens de vendre aux Canadiens des titres par voie électronique.

Structure de gestion

Objectif : Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable du Ministère

Mesures :

- Désigner un champion ministériel du développement durable.
- Établir un groupe de travail sur le développement durable qui se réunit périodiquement, rend compte de la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable et discute des questions clés de développement durable.
- Présenter un rapport annuel à un comité ministériel de la haute direction : examiner les progrès accomplis et discuter des orientations futures.

Gestion et coordination améliorées

Mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de 2001-2003

Afin d'assurer la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable de 2001-2003, le Ministère mettra sur pied une structure de gestion améliorée. Celle-ci fera fond sur les responsabilités de coordination de la *Stratégie de développement durable* de 1997 et sur les structures de gestion actuelles du Ministère établies au titre des grandes questions stratégiques et du partage de l'information. Il est prévu que cette approche favorisera une plus grande sensibilisation et un engagement accru chez les employés, y compris la haute direction, en matière de développement durable.

Dans la *Stratégie de développement durable* de 1997, le Ministère a donné à son comité de coordination ministériel (CCM) la responsabilité des questions de développement durable, y compris la mise en œuvre de la Stratégie de 1997 et des rapports qui y sont rattachés. Le CCM est un comité de cadres supérieurs constitué des directeurs généraux et d'autres hauts fonctionnaires qui est responsable de la coordination générale des politiques au sein du Ministère, y compris la préparation du budget fédéral annuel. Dans la *Stratégie de développement durable* de 2001-2003, le CCM conservera ce rôle et exercera un plus grand rôle de surveillance des progrès et de la mise en œuvre de la Stratégie. Le Ministère désignera également le sous-ministre adjoint de sa Direction de la politique de développement économique et des finances intégrées champion ministériel du développement durable. En plus d'être responsable au premier chef de la mise en

œuvre de la Stratégie de développement durable du Ministère, le champion est au centre des questions pangouvernementales de développement durable pour le Ministère, y compris la coordination interministérielle.

En pratique, le succès de la mise en œuvre des objectifs et des mesures établis dans la *Stratégie de développement durable* de 2001-2003 est partagé parmi les diverses directions du Ministère. En fait, la responsabilité la plus immédiate de chaque mesure revient à la direction ayant désigné la question comme étant prioritaire au moment de l'analyse. À l'appui de la mise en œuvre des mesures prévues dans la Stratégie, chaque direction affectera au groupe de travail sur le développement durable un agent responsable de la coordination des mises à jour présentées au CCM sur l'état de la mise en œuvre de la Stratégie et l'établissement d'orientations futures.

Rapport sur les progrès accomplis

Un rapport sur les progrès accomplis au chapitre de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable sera fourni annuellement dans le *Rapport ministériel sur le rendement*. Comme tous les ministères, le ministère des Finances prépare chaque automne un rapport ministériel sur le rendement sur l'état des activités planifiées dans le *Rapport sur les plans et les priorités*, préparé chaque printemps. Le *Rapport ministériel sur le développement* rendra compte de la mise en œuvre des mesures établies dans la stratégie de développement durable et notamment, des progrès accomplis dans le contexte des mesures de rendement qui ont été indiquées pour plusieurs objectifs visés par la Stratégie.

En outre, dans la mesure où les initiatives budgétaires liées au développement durable sont mises en œuvre, elles seront incluses généralement dans les rapports globaux du ministère des Finances sur le DD et il y aura une mention spéciale du Ministère, de l'organisme ou d'une autre organisation qui sera responsable de la mise en œuvre des initiatives. Enfin, plusieurs directions au sein du Ministère tenteront également de se concentrer sur le développement durable dans d'autres rapports annuels pertinents ou d'autres rapports spéciaux.

Coordination des grandes questions de développement durable

Sous la direction du champion du développement durable du Ministère, la Direction de la politique de développement économique et des finances intégrées, dont une section gère les questions relatives aux ressources naturelles, à l'énergie et à l'environnement, demeurera le point central de coordination des mesures transversales de développement durable. Cette responsabilité inclut la coordination des approches stratégiques liées aux activités de développement durable d'autres ministères et aux répercussions sur le développement durable des projets de dépenses et de leurs projets de politiques et de dépenses.

Enfin, pour sensibiliser davantage tous les employés du Ministère aux objectifs du développement durable, des copies de la présente stratégie seront distribuées.

Gestion et coordination améliorées :

Champion :	Sous-ministre adjoint, Direction de la politique de développement économique et des finances intégrées
Coordination :	CCM et Groupe de travail sur le développement durable, composé de fonctionnaires
Prestation :	Toutes les directions
Point central :	Direction de la politique de développement économique et des finances intégrées
Sensibilisation :	Tous les employés

QUESTION CLÉ n° 1 : Bâtir l'avenir

Cet aspect met en relief le rôle du ministère des Finances dans la mise en œuvre de certaines des principales priorités du gouvernement en matière de développement durable. Premièrement, il consiste à assurer l'équité intergénérationnelle en renforçant les soldes budgétaires et à solidifier les principaux programmes sociaux. Il consiste également à mettre en œuvre d'autres initiatives de dépenses ciblées dans le cadre du processus budgétaire.

OBJECTIF 1a : Maintenir un climat financier sain

Le maintien d'un sain climat financier est l'une des principales façons de veiller à ce que les futures générations puissent réaliser leurs objectifs sociaux, économiques et environnementaux. Dans un sain climat financier, les soldes budgétaires du pays sont équilibrés – le ratio de la dette au PIB n'est pas trop lourd, les frais de service de la dette n'accaparent pas une trop grande partie des recettes publiques, les recettes publiques par rapport à l'économie ne sont pas élevées au point d'étouffer la croissance, l'innovation et la création d'emplois, et l'éventail des programmes sociaux offerts répond aux besoins des Canadiens et des Canadiennes.

Le déficit

Quand le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir en 1993, les soldes budgétaires du gouvernement baissaient lentement mais graduellement depuis 20 ans. Des déficits chroniques avaient porté le ratio de la dette au PIB de moins de 20 % en 1974-1975 à plus de 70 % en 1993-1994. Pendant la même période, la part des revenus que le gouvernement devait affecter au service de la dette a été portée de 11 % à près de 33 %. Il était simplement impensable de poursuivre dans la même voie. Le Canada devenait de plus en plus vulnérable aux chocs économiques et aux fluctuations des marchés financiers internationaux. Les générations futures étaient confrontées à la menace de taux d'intérêt élevés, d'un lourd fardeau d'endettement et d'une baisse de la croissance économique et du taux de création d'emplois.

Progrès réalisés

Les premières étapes visaient à éliminer le déficit record de 42 milliards de dollars enregistré en 1993-1994. Les mesures mises en œuvre pour remédier au déficit ont donné des résultats phénoménaux. Le gouvernement fédéral a éliminé son déficit en 1997-1998, dégageant ainsi son premier excédent en plus de 25 ans. Un second excédent a été dégagé en 1998-1999. En 1999-2000, le gouvernement a affiché un excédent record de 12,3 milliards de dollars. Si l'on se tourne vers l'avenir, les projections de quatre grands prévisionnistes économiques du secteur privé contenues dans l'*Énoncé économique et la mise à jour budgétaire* de l'automne 2000 indiquent des budgets au moins équilibrés jusqu'en 2004-2005 inclusivement. Ce revirement financier représente une étape cruciale dans l'assainissement des finances publiques du Canada.

La dette publique

Avec l'initiative de réduction de la dette actuellement en cours, le prochain défi pour assurer un sain climat financier consistera à veiller à ce que le ratio de la dette au PIB demeure sur une trajectoire descendante permanente. Malgré trois années consécutives d'excédents budgétaires, le fardeau de l'endettement du gouvernement demeure élevé, tant par rapport aux niveaux précédents au Canada qu'au niveau actuel des autres pays industrialisés. Un fardeau d'endettement élevé réduit la capacité des générations futures de satisfaire leurs besoins en imposant l'obligation de payer des frais de service de la dette élevés et, enfin, de rembourser entièrement la dette.

Progrès réalisés

Les mesures adoptées par le gouvernement au cours des quatre dernières années ont amené le ratio d'endettement sur une trajectoire descendante permanente. L'élimination du déficit et l'instauration du Plan de remboursement de la dette ont eu un effet positif important sur la réduction du niveau de la dette publique. En incluant l'excédent de 12,3 milliards de dollars affiché en 1999-2000 et l'engagement d'un autre remboursement de 10 milliards de dollars en 2000-2001, le gouvernement a remboursé en tout 28,7 milliards de dollars dans les quatre dernières années. À l'avenir, le gouvernement continuera d'appliquer son Plan de remboursement de la dette, et mettra de côté 3 milliards de dollars par année dans la réserve pour éventualités. Le gouvernement a toutefois ajouté un nouvel élément à ce plan. Chaque automne, il annoncera, quand la conjoncture le permettra, s'il est possible de rembourser une plus grande partie de la dette.

Le ratio de la dette au PIB du Canada a atteint un sommet de 71,2 % en 1995-1996. Aidé par le Plan de remboursement de la dette, le ratio d'endettement a chuté à 58,9 % en 1999-2000. En outre, l'*Énoncé économique et la mise à jour budgétaire* de l'automne 2000 indique que le ratio d'endettement devrait descendre à environ 40 % d'ici 2005-2006.

Le fait de mettre le ratio d'endettement sur une trajectoire descendante permanente fera en sorte que les futures générations ne paient pas le prix d'une période de consommation dont ils n'auraient peut-être pas profité. Un ratio d'endettement moins élevé libérera également des ressources financières actuellement consacrées au service de la dette et permettra de les affecter à des dépenses plus productives comme la réduction de la dette ou des impôts, ou l'augmentation des dépenses dans des secteurs prioritaires.

Mesures de 2001-2003 :

1a.1 Le gouvernement s'engage à présenter des budgets équilibrés ou excédentaires en 2000-2001 et en 2001-2002.

1a.2 Le gouvernement poursuivra le Plan de remboursement de la dette pour faire en sorte que le ratio de la dette au PIB demeure sur une trajectoire descendante permanente.

1a.3 La plupart des mesures du Plan quinquennal de réduction des impôts, annoncé dans le budget de 2000 et dans l'*Énoncé économique et la mise à jour budgétaire* de l'automne 2000, sont déjà en place. Le Plan procurera un allégement d'impôt équitable et durable non financé par des emprunts.

Mesure du rendement

La mesure du rendement relativement aux mesures de développement durable peut être fondée sur les indicateurs suivants :

- budgets équilibrés ou excédentaires en 2000-2001 et en 2001-2002;
- ratio de la dette au PIB sur une trajectoire descendante permanente;
- mise en œuvre du Plan quinquennal de réduction des impôts.

OBJECTIF 1b : Bâtir une société forte

Paiements de transfert

Le gouvernement a adopté des mesures visant à assurer la viabilité des programmes de santé, d'éducation et des programmes sociaux pour les générations actuelles et à venir de Canadiens et de Canadiennes.

Le principal mécanisme fédéral de soutien des programmes de santé et des programmes sociaux du Canada est le TCSPS, dont le total des droits atteindra un sommet historique de 30,8 milliards de dollars en 2000-2001. Ce transfert donne aux provinces la marge de manœuvre nécessaire pour concevoir des programmes sociaux qui répondent aux besoins des Canadiens, contribuant ainsi à la viabilité globale des programmes sociaux et des programmes de santé du Canada.

De plus, les paiements du Programme de péréquation, qui s'élèvent à environ 9,9 milliards de dollars par année en espèces, permettent à toutes les administrations provinciales d'offrir à leurs résidents des services publics raisonnablement comparables à des niveaux d'imposition raisonnablement comparables, ce qui favorise l'équité chez les Canadiens peu importe où ils vivent. Dans le cas des administrations territoriales, la formule de financement des territoires favorise également l'équité chez les Canadiens en affectant environ 1,4 milliard de dollars par année à la prestation dans le Nord de services publics comparables à ceux fournis par les administrations provinciales.

Progrès réalisés

Afin de favoriser un système de santé plus viable, les budgets de 1999 et de 2000 ont annoncé l'octroi d'une somme combinée de 1,8 milliard de dollars à de nouvelles initiatives fédérales de la santé visant à améliorer les systèmes d'information sur la santé et les services de protection de la santé, favoriser l'innovation et la recherche dans le domaine de la santé et améliorer les soins de santé pour les Premières nations et les Inuits. De plus, les budgets de 1999 et de 2000 ont prévu des augmentations de 11,5 milliards de dollars sur cinq ans et de 2,5 milliards de dollars sur quatre ans du TCSPS.

Enfin, pour permettre aux administrations provinciales et territoriales d'effectuer une planification plus stable, un programme de financement quinquennal a été prévu en 1999 pour les trois grands programmes de transfert, soit le TCSPS, le Programme de péréquation et la formule de financement des territoires. Le 11 septembre 2000, les premiers ministres du Canada ont conclu des accords historiques sur le renouvellement en matière de santé et sur le développement de la petite enfance. Pour appuyer ces accords, le gouvernement fédéral a adopté un projet de loi prévoyant une augmentation de 23,4 milliards de dollars jusqu'à 2005-2006 inclusivement, soit l'une des plus grandes dépenses jamais effectuées par un gouvernement canadien.

L'actuel cadre législatif du TCSPS, qui doit prendre fin en 2003-2004, a été prolongé pour deux ans, ce qui assure un nouveau plan de financement sur cinq ans. En outre, le gouvernement s'est engagé à procéder à un examen à mi-parcours en 2003-2004, quand il établira le niveau du financement pour deux autres années (2006-2007 et 2007-2008). Les provinces et les territoires profitent donc d'un cadre de planification étalé sur cinq ans au titre du financement des principaux programmes sociaux destinés aux Canadiens et aux Canadiennes.

En 2000-2001, le total des transferts octroyés aux termes des trois grands programmes de transfert atteindra environ 39,9 milliards de dollars, et il continuera de croître dans les années suivantes, permettant aux administrations provinciales de fournir aux Canadiens des programmes de soins de santé et d'enseignement postsecondaire, ainsi que d'autres programmes sociaux viables qui sont importants pour eux.

Mesures de 2001-2003 :

1b.1 Au nom du gouvernement, le Ministère assurera le financement prévisible et croissant des programmes sociaux et de santé afin de contribuer à édifier et à conserver une société stable et à améliorer la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes.

1b.2 Pour permettre aux provinces et aux territoires de planifier de façon plus stable la prestation de services et la mise en œuvre de programmes destinés aux Canadiens, le Ministère procédera en 2003-2004 à l'examen à mi-parcours de l'actuel cadre législatif du TCSPS, qui doit prendre fin en 2005-2006. L'examen permettra d'établir le niveau de financement pour deux autres années (2006-2007 et 2007-2008).

1b.3 Au nom du gouvernement, le Ministère fera en sorte que les disparités financières partout au Canada soient éliminées grâce au Programme de péréquation et à la formule de financement des territoires de manière que les administrations provinciales moins riches puissent offrir des services publics raisonnablement comparables à des niveaux d'imposition raisonnablement comparables, et que les administrations territoriales puissent fournir des services comparables à ceux qu'offrent les administrations provinciales.

Mesure du rendement

Les transferts du TCSPS, du Programme de péréquation et de la formule de financement des territoires sont justifiés annuellement à l'intention du public et du Parlement par l'entremise du budget fédéral et du Budget des dépenses. Ils sont sujets à un examen ainsi qu'à des consultations continus avec les provinces et les territoires pour mener à un renouvellement des programmes.

Le système de revenu de retraite

L'évolution démographique, au Canada comme dans d'autres pays industrialisés, exerce une grande influence sur les futurs besoins des Canadiens qui ne font plus partie de la main-d'œuvre active. Le vieillissement rapide de la population, la faiblesse du taux de natalité et l'augmentation de l'espérance de vie feront en sorte que d'ici 2030, il n'y aura plus que trois travailleurs pour soutenir chaque retraité, comparativement à cinq aujourd'hui.

Progrès réalisés

Le gouvernement a adopté certaines mesures importantes pour assurer la viabilité des précieux programmes sociaux canadiens, non seulement aujourd'hui mais également pour les générations futures. Au début de 1998, les administrations fédérale et provinciales ont instauré des réformes en profondeur du RPC afin d'assurer sa viabilité. Le plus récent rapport actuariel sur le RPC confirme que ces changements devraient permettre au RPC de faire face au vieillissement de la population et au départ à la retraite de la génération des baby-boomers. Ces conclusions ont été appuyées par le rapport d'un comité indépendant d'actuaires du secteur privé.

Ensemble, les trois piliers du système canadien de revenu de retraite (la sécurité de la vieillesse, le RPC et l'aide fiscale à l'épargne-retraite privée) permettent de faire en sorte que le niveau de vie des Canadiens se maintienne à la retraite.

Mesures de 2001-2003 :

1b.4 Surveiller l'évolution de la situation et apporter les rajustements nécessaires ou, dans le contexte de l'examen de 2001-2003 du RPC, veiller à ce que le système de revenu de retraite demeure viable et continue de répondre aux besoins des aînés canadiens.

OBJECTIF 1c : Aborder les grandes priorités fédérales en matière de développement durable

Aborder les priorités en matière de développement durable

Tel que mentionné plus tôt, le Ministère exerce un rôle unique dans la préparation des budgets fédéraux. Par exemple, dans son rôle d'organisme central, il fournit des conseils et une analyse stratégiques aux ministères au sujet des nouvelles politiques et propositions de dépenses soumises au gouvernement. En outre, le Ministère consulte de manière exhaustive les intervenants qui lui soumettent leurs propres présentations budgétaires. Ces activités continues contribuent à façonner l'approche gouvernementale de développement durable par l'entremise de nouvelles initiatives budgétaires.

Progrès réalisés

Depuis que le Ministère a fait connaître sa première stratégie de développement durable en 1997, il a contribué à l'élaboration d'un certain nombre des principales initiatives de dépenses du gouvernement en matière de développement durable, lesquelles ont été annoncées dans les divers budgets fédéraux.

Initiative	Budget fédéral	Administrée par / avec la collaboration de
Fonds d'action pour le changement climatique		
▪ Un nouveau financement de 150 millions de dollars sur trois ans a été octroyé au Fonds d'action pour le changement climatique afin de susciter l'adoption de mesures et l'obtention de résultats concrets en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Canada (budget 1998). Le Fonds a été renouvelé pour trois autres années à question de 50 millions de dollars par année dans le budget de 2000.	1997, 2000	Environnement Canada, Ressources naturelles Canada
Stratégie nationale de mise en œuvre sur le changement climatique		
▪ Un nouveau financement de 500 millions de dollars sur cinq ans a été octroyé au titre de la mise en œuvre du premier plan d'activités de la Stratégie nationale de mise en œuvre pour des initiatives liées à l'efficacité énergétique, aux énergies renouvelables, etc.	octobre 2000	Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, avec la collaboration des provinces et des territoires
Économie d'énergie et énergies renouvelables		
▪ Nouveau financement de 60 millions de dollars sur trois ans pour des programmes d'économie d'énergie et d'énergies renouvelables commençant en 1998 et renouvelés en 2000.	1997, 2000	Ressources naturelles Canada
▪ Le gouvernement fédéral continue de soutenir le Terrain d'essais éoliens de l'Atlantique à l'Île-du-Prince-Édouard.	1999	Ressources naturelles Canada
▪ Des fonds ont été octroyés à la Fédération canadienne des municipalités pour un programme visant à aider les municipalités à saisir les occasions d'économiser l'énergie dans le cadre de leurs opérations.	1999	Fédération canadienne des municipalités, Environnement Canada, Ressources naturelles Canada

Initiative	Budget fédéral	Administrée par / avec la collaboration de
▪ Un nouveau financement de 25 millions de dollars a été octroyé au Fonds d'habilitation municipal vert pour aider les municipalités à déterminer la faisabilité d'approches exemplaires en matière d'énergie renouvelable, de réaménagement, de conservation de l'eau, de gestion des déchets et de transport urbain.	2000	Fédération canadienne des municipalités
▪ Un nouveau financement de 15 millions de dollars a été octroyé en vue d'approfondir une initiative pilote d'achat pour 10 ans d'énergie écologique dans des installations fédérales de la Saskatchewan et de l'Île-du-Prince-Édouard.	2000	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Saskatchewan, Sask Power Ltd, Île-du-Prince-Édouard, Ressources naturelles Canada
Promotion de la technologie environnementale		
▪ Un financement annuel accru de 34 millions de dollars du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches pour aider les petites et moyennes entreprises à favoriser l'innovation stratégique et à mettre en œuvre des technologies de pointe au titre de l'optimisation de l'énergie, de l'eau et des ressources naturelles et de la prévention de la pollution	1998	Industrie Canada, Conseil national de recherches
▪ Un nouveau financement de 100 millions de dollars octroyé au Fonds d'investissement municipal vert – un fonds renouvelable qui appuie des projets dans des domaines comme l'économie de l'énergie et de l'eau, le transport urbain et la gestion des déchets dans les collectivités.	2000	Fédération canadienne des municipalités
▪ Un nouveau financement de 100 millions de dollars a été octroyé à un fonds technologique pour le développement durable visant à stimuler le développement et la mise en pratique de nouvelles technologies environnementales, surtout celles qui visent à réduire les gaz à effet de serre, comme les piles à combustible et les éoliennes.	2000	Ressources naturelles Canada, Environnement Canada
Protection de l'environnement et des écosystèmes		
▪ Le gouvernement fédéral a accordé un financement de 42 millions de dollars sur trois ans à Environnement Canada pour lui permettre de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière de détection des substances toxiques aux termes de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.	1999	Environnement Canada
▪ Un nouveau financement de 12 millions de dollars a été accordé pour soutenir l'établissement d'une réserve de protection de la biosphère par les Nations Unies à la baie Clayoquot.	1999	Clayoquot Sound Biospheric Trust Society

Initiative	Budget fédéral	Administrée par / avec la collaboration de
▪ Un nouveau financement de 22 millions de dollars sur trois ans et un financement stabilisé à 9 millions de dollars par année a été prévu pour accroître la capacité du gouvernement fédéral d'assurer le respect des normes de contrôle de la pollution.	2000	Environnement Canada
▪ Un nouveau financement de 40 millions de dollars sur cinq ans a été prévu pour aider à nettoyer 16 secteurs dans le cadre de Grands Lacs 2000.	2000	Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, Pêches et Océans Canada
▪ Un nouveau financement de 90 millions de dollars sur trois ans et un financement ensuite stabilisé à 45 millions de dollars par année a été engagé au titre de la mise en œuvre d'une stratégie nationale pour les espèces en péril, y compris l'instauration d'une loi fédérale sur la protection des espèces et de programmes d'administration en la matière.	2000	Environnement Canada
Mesure des progrès réalisés en matière de développement durable		
▪ Un nouveau financement de 9 millions de dollars sur trois ans a été octroyé au titre de la mise au point d'indicateurs environnementaux et d'indicateurs de développement durable.	2000	Environnement Canada Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
Science environnementale		
▪ Un nouveau financement de 60 millions de dollars a été accordé à la Fondation canadienne pour les sciences du climat et de l'atmosphère afin de renforcer la capacité canadienne de recherche dans le domaine climatique.	2000	Société canadienne de météorologie et d'océanographie

Mesures de 2001-2003 :

1c.1 Dans le contexte de la planification de futurs budgets, le ministère des Finances continuera de collaborer étroitement avec d'autres ministères et intervenants afin de trouver des façons de s'attaquer aux priorités actuelles et émergentes en matière de développement durable.

QUESTION CLÉ n° 2 : Intégrer l'économie et l'environnement

L'intégration de l'économie et de l'environnement suppose de miser sur la base analytique et les connaissances du Ministère pour intégrer plus étroitement les considérations économiques et environnementales dans des politiques ciblées en matière d'impôt et de dépenses et dans les politiques connexes.

OBJECTIF 2a : Utiliser le régime fiscal

Le Ministère examine sans cesse des moyens de mieux intégrer l'économie et l'environnement grâce à une utilisation ciblée du régime fiscal. L'objectif premier a été de recenser les secteurs précis où le régime fiscal risque de nuire à l'atteinte du développement durable.

Progrès réalisés

Initiative fiscale	Mise en œuvre dans le budget fédéral
Préservation de terres écosensibles	
▪ Suppression du plafond de 20 % du revenu limitant l'utilisation du crédit d'impôt pour dons de bienfaisance dans le cas des dons de terres écosensibles à des fins de préservation.	1995
▪ Réduction des deux tiers au tiers du taux d'inclusion du revenu sur les gains en capital provenant des dons de terres écosensibles et des servitudes relatives à ces terres.	2000
Efficacité énergétique et énergie renouvelable	
▪ Modifications de la catégorie 43.1, y compris l'assouplissement des « règles concernant les biens énergétiques déterminés » en vue d'aider au financement des investissements dans les énergies renouvelables.	1996
▪ Élargissement de l'utilisation des actions accréditives aux investissements dans les énergies renouvelables, grâce à l'instauration des frais liés aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie au Canada (FEREEC).	1996
▪ Intégration au FEREEC des coûts des turbines éoliennes d'essai.	1997
▪ Élargissement de l'admissibilité au régime d'amortissement de la catégorie 43.1 pour certaines acquisitions de matériel d'occasion ainsi que réduction du seuil d'admissibilité pour les systèmes photovoltaïques.	1997
▪ Modifications de la définition de la catégorie 43.1 pour y inclure l'équipement servant à produire de l'électricité à partir du gaz naturel dissout qui serait autrement brûlé. Ces modifications représentent pour les entreprises une autre mesure les incitant à transformer ce genre de perte d'énergie en électricité.	1999
▪ Élargissement sur une base graduelle du crédit d'impôt pour fabrication et transformation de 7 % aux recettes tirées de la vente des vapeurs. Cette mesure collaborera à l'élaboration de projets énergétiques de quartier, améliorant l'efficacité énergétique des systèmes de chauffage et de climatisation des immeubles au Canada.	2000
▪ Révision des taux de déduction pour amortissement. Cette révision a permis d'aligner davantage les taux de déduction pour amortissement en fonction de la durée utile des biens en question, garantissant ainsi que le régime fiscal n'envoie pas de signaux qui perturbent le marché. Exemples précis : hausse des taux de déduction pour amortissement pour les biens ferroviaires et les biens servant à la production et à la distribution du calorique. Autre exemple : choix de catégorie distincte pour l'équipement de fabrication et de transformation, permettant ainsi de supprimer un obstacle au remplacement de la machinerie désuète par une nouvelle technologie plus productive.	2000

De plus, lors du budget de février 2000 et de l'*Énoncé économique et de la mise à jour budgétaire* d'octobre 2000, une réduction graduelle de 7 % du taux d'imposition prévu par la loi pour les entreprises les plus imposées a été proposée. Les secteurs des ressources naturelles non renouvelables ont été exclus de cette mesure jusqu'à ce que certaines dispositions préférentielles puissent être évaluées plus en profondeur. La stabilisation des règles du jeu entre les activités d'extraction des ressources et les autres industries est un volet important du maintien d'un régime fiscal durable.

À l'avenir, le Ministère prendra les mesures suivantes pour garantir que le régime fiscal contribue au développement durable :

Mesures de 2001-2003 :

2a.1 Le Ministère continuera à examiner les secteurs où le régime fiscal risque d'influer sur les objectifs à long terme du développement durable.

2a.2 Le Ministère continuera à évaluer des options stratégiques visant à uniformiser les règles du jeu entre les divers secteurs de l'activité économique.

2a.3 Le Ministère évaluera toutes les propositions fiscales en rapport avec l'environnement soumises par les intervenants, y compris les propositions d'activités dont les effets sur l'environnement sont favorables et celles dont les effets sont néfastes.

OBJECTIF 2b : Analyser les instruments économiques

Outre l'utilisation de mesures fiscales ciblées pour résoudre les préoccupations environnementales, un intérêt accru est accordé aux approches axées sur le marché, ou « instruments économiques », en vue d'influencer le comportement économique.

Les instruments économiques, par exemple, les taxes et les permis négociables, ont recours aux signaux de prix pour inciter les producteurs et les consommateurs à reconnaître les coûts environnementaux des décisions qu'ils prennent. En théorie, cette approche peut aider à résoudre le problème des « externalités » (c.-à-d., les conséquences environnementales découlant d'une activité et dont les coûts ne sont attribués à personne) du fait de l'inclusion des coûts de la pollution dans les coûts de la production et de la consommation, selon le principe du « pollueur-payeur ». De plus, les mécanismes axés sur le marché peuvent aider à réaliser les objectifs environnementaux à un coût moindre que les politiques qui reposent exclusivement sur des approches de réglementation, car les entreprises, organisations et particuliers touchés prennent des décisions décentralisées qui aboutissent, en règle générale, à l'affectation plus efficace des rares ressources.

Progrès réalisés

Même si la théorie des instruments économiques est bien comprise, en pratique le recours aux instruments économiques pour atteindre des objectifs environnementaux est demeuré relativement limité. Récemment, on a accordé un plus grand intérêt à l'utilisation d'instruments plus innovateurs et complexes, par exemple, les régimes de permis négociables, grâce auxquels le secteur privé peut échanger le droit de polluer contre un objectif fixé dans le cas des émissions. De tels régimes ont été mis en œuvre avec succès pour le bromométhane et les hydrochlorofluorocarbures, lesquels sont des substances menaçant l'ozone.

La possibilité de recourir aux permis échangeables dans le cas des émissions de gaz à effet de serre suscite aussi beaucoup d'intérêt depuis 1997, année où le Canada s'est engagé aux termes du Protocole de Kyoto[5] à réduire ses

[5] En décembre 1997, des ministres et des hauts fonctionnaires d'environ 160 pays se sont réunis à Kyoto, au Japon, pour la Troisième Conférence des Parties à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et ont convenu du Protocole de Kyoto. Aux termes de ce protocole obligatoire, les pays industrialisés doivent réduire leurs émissions collectives de gaz à effet de serre de 5,2 % au cours de la période de 2008 à 2012. L'objectif de réduction du Canada est de 6 % par rapport aux niveaux de 1990. Le Canada a ratifié le Protocole de Kyoto aux Nations Unies à New York le 29 avril 1998.

émissions de gaz à effet de serre de 6 % par rapport aux niveaux de 1990 au cours des années 2008-2012. En 1998, le gouvernement a instauré le Processus national sur le changement climatique auquel participent de multiples intervenants et dans le cadre duquel diverses tables de concertation ont examiné les options offertes pour atteindre cet objectif de réduction et les coûts de ces options.

Aux termes de ce processus, le Groupe de travail sur les permis échangeables a été mis sur pied pour examiner la mesure dans laquelle le régime de permis d'émissions obligatoires au pays contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada. Le Groupe de travail était constitué de représentants de l'industrie, du milieu universitaire, des organismes environnementaux et des gouvernements fédéral et provinciaux. Le ministère des Finances y a affecté trois de ses agents, y compris un haut fonctionnaire à titre de président du Groupe. En avril 2000, le Groupe de travail a remis son rapport sur les options du Processus national sur le changement climatique aux fins d'examen par les gouvernements fédéral et provinciaux.

Le Ministère a aussi participé aux exercices de modélisation économique du Groupe de l'analyse et de la modélisation du Processus national sur le changement climatique dont la tâche consistait à évaluer l'incidence économique des autres approches à la réduction des émissions au Canada recensées par les tables de concertation. Le Ministère a grandement contribué aux travaux du Groupe en effectuant une analyse de simulation avec l'un des modèles économiques qu'il conserve. Le rapport global du Groupe (lequel reposait également sur les résultats obtenus à partir d'autres modèles) est paru à l'automne 2000.

À l'avenir, le Ministère prévoit prendre les mesures suivantes au chapitre des instruments économiques :

Mesures de 2001-2003 :

2b.1 À partir du rapport du Groupe de travail sur les permis échangeables, le Ministère, en collaboration avec les autres ministères fédéraux, les gouvernements et les intervenants, dirigera d'autres travaux sur la conception d'un éventuel régime national de négociation des émissions de gaz à effet de serre. Les secteurs prioritaires qui nécessitent la poursuite des travaux ont été définis par le Groupe de travail dans son rapport d'avril 2000.

2b.2 Le Ministère continuera de diriger des travaux de recherche et d'analyse économiques, notamment en ayant recours à l'un des modèles économique qu'il conserve, pour évaluer les coûts éventuels d'un instrument économique important, par exemple, l'échange de droits d'émissions, et d'autres options stratégiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

2b.3 Le Ministère participera à une initiative dirigée par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie sur la réforme fiscale écologique.

2b.4 Le Ministère continuera à surveiller et à évaluer la mise au point et l'utilisation des instruments économiques dans d'autres pays de l'OCDE. Le Ministère se sert de l'information sur l'expérience propre aux pays pour déterminer si les instruments économiques sont adéquats pour le Canada.

OBJECTIF 2c : Accroître la base de connaissances du processus décisionnel intégré

Pour prendre des décisions judicieuses en matière de développement durable, il faut avoir en main l'information adéquate et bien comprendre les questions en jeu, les coûts et les avantages. Dans le cas des questions économiques et socioéconomiques, le ministère des Finances, à l'instar de bien d'autres, peut compter sur une base de connaissances vaste et élaborée, y compris des données provenant d'autres ministères et organismes fédéraux, d'autres gouvernements, du secteur privé ainsi que d'institutions nationales et internationales. Le Ministère a également la capacité interne d'interpréter et d'analyser les données sur les questions économiques et socioéconomiques qui ont un lien plus étroit avec ses responsabilités internes en matière de politiques. D'autre part, il est de plus en plus évident que les questions de politique sont interreliées et qu'il faut mieux comprendre et prendre en compte les dimensions du développement durable de toutes les politiques. Le Ministère s'engage donc à améliorer sa base de connaissances sur les questions d'environnement et de développement durable qui ont un lien plus étroit avec ses responsabilités en matière de politiques.

Progrès réalisés

Conformément à l'engagement qu'il a pris dans sa stratégie de développement durable de 1997, le Ministère a préparé un répertoire d'information au sujet de la structure et du niveau des taxes qu'imposent actuellement les gouvernements fédéral et provinciaux sur la consommation d'énergie et sur le transport au Canada. Lorsqu'il sera publié, ce répertoire de même que deux rapports déjà parus sur le traitement fiscal des matières vierges et recyclées et des ressources renouvelables et non renouvelables aideront le Ministère à bâtir sa base de connaissances quant à la structure de l'imposition dans des secteurs qui ont un lien étroit avec les préoccupations environnementales.

En outre, dans le cadre du budget de 2000, des fonds de 9 millions de dollars ont été accordés à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie et à Environnement Canada aux fins d'une initiative triennale qui a pour objet d'élaborer, de concert avec Statistique Canada, des indicateurs environnementaux et des indicateurs du développement durable. Ces indicateurs permettront de mieux évaluer les interactions entre l'économie et l'environnement et aideront le Canada à mieux évaluer ses progrès en vue d'améliorer l'environnement.

Mesures de 2001-2003 :

2c.1 Entre 2000 et 2003, le Ministère participera à l'initiative annoncée dans le budget de 2000 sur les indicateurs environnementaux et les indicateurs de développement durable sous l'égide de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie et Environnement Canada en collaboration avec Statistique Canada. Cette initiative permettra d'élaborer de nouveaux indicateurs de durabilité qui sont pertinents au rôle du Ministère en matière de politiques.

2c.2 Le Ministère préparera une étude de cas sur le recours à l'aide par différents pays en matière d'énergie écologique qui sera terminé en 2003.

2c.3 À compter de 2001, le Ministère dressera un répertoire des travaux de recherche économique sur le lien entre la nouvelle économie et l'environnement et mettra l'accent sur le rôle de l'innovation.

QUESTION CLÉ n° 3 : Favoriser le développement durable dans l'économie mondiale

Le développement durable dans l'économie mondiale suppose de se pencher sur la mondialisation en amenant le Ministère à mieux comprendre la relation entre l'environnement, le commerce et la compétitivité internationale en travaillant avec les autres ministères et les institutions internationales.

OBJECTIF 3a : Participer aux négociations d'accords internationaux sur l'environnement

Accords multilatéraux sur l'environnement

À l'instar d'autres ministères fédéraux, le ministère des Finances participe activement à l'évaluation de la démarche du gouvernement à l'égard des accords multilatéraux sur l'environnement. Un certain nombre de ces accords ont été instaurés, notamment la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction; le Protocole de Montréal (ozone); la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination; le Protocole pour la biosécurité, la Convention PCP (procédure de consentement préalable au commerce de certains produits chimiques interdits et à usage très restreint) et la Convention sur les polluants organiques persistants. D'autres accords multilatéraux sur l'environnement font toujours l'objet de négociations internationales, dont le Protocole de Kyoto.

Progrès réalisés

Le Ministère a continué à prendre part à la démarche du gouvernement à l'égard des négociations internationales en cours sur le Protocole de Kyoto. Ces négociations visent à éventuellement concevoir et mettre en œuvre divers mécanismes internationaux, par exemple, des permis internationaux échangeables de droits d'émission, pour aider les pays à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Pour appuyer les premiers efforts internationaux en vue de lutter contre le changement climatique et d'aider les pays en développement à commencer à examiner leurs émissions de gaz à effet de serre en hausse et à viser le développement durable, le gouvernement fédéral a accordé dans le budget de 2000 un fonds de 100 millions de dollars à l'Agence canadienne de développement international pour le transfert de technologie et la réalisation d'initiatives connexes. De plus, toujours dans le budget de 2000, 15 millions de dollars ont été consentis au Fonds prototype pour le carbone de la Banque mondiale qui investit dans des projets en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable dans les pays en développement et les économies en transition.

Dans l'ensemble, le Ministère s'efforce d'accroître la cohérence entre les accords en matière de commerce et d'environnement afin de réduire au minimum les tensions commerciales au sujet des questions d'environnement. À cette fin, par exemple, il surveille les négociations ou la mise en application des accords multilatéraux sur l'environnement et coordonne les activités à cet égard pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement en collaboration avec le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC.

Mesures de 2001-2003 :

3a.1 Le Ministère continuera à collaborer avec les autres ministères sur la démarche entamée par le Canada à l'égard des négociations internationales sur le changement climatique en mettant l'accent sur les questions économiques et fiscales qui font actuellement l'objet de négociations.

3a.2 Le Ministère appuiera les initiatives visant à mieux uniformiser et coordonner les activités des divers partenaires commerciaux à l'échelle internationale pour gagner leur confiance à l'égard des questions de commerce et d'environnement et à les comprendre, notamment une initiative dans le cadre de laquelle le Programme des Nations Unies pour l'environnement, en collaboration avec l'OMC, examinerait les liens entre les accords multilatéraux sur l'environnement et les activités de l'OMC.

OBJECTIF 3b : Intégrer l'environnement à la négociation de futurs accords internationaux en matière de commerce et d'investissement

Relation entre le commerce et l'investissement

En participant activement aux négociations multilatérales en matière de commerce et d'investissement, le Ministère a l'occasion d'améliorer le développement durable en favorisant l'accès aux marchés par la libéralisation du commerce ou l'application de disciplines commerciales minimisant les pratiques qui nuisent au commerce. L'accès aux marchés, par ailleurs, permet aux entreprises canadiennes d'accroître leur compétitivité et aux consommateurs d'avoir accès à des biens et services nouveaux et de meilleure qualité, à bon marché, y compris des biens et services en rapport avec l'environnement, par exemple, des technologies propres et des services de gestion environnementale.

Grâce à son rôle au chapitre de la politique commerciale, le Ministère est en mesure de mieux comprendre la relation entre les questions de commerce et d'environnement et de contribuer au développement durable en uniformisant davantage la politique. Parmi les initiatives précises à ce chapitre, mentionnons explorer des méthodes pratiques pour effectuer des évaluations environnementales des négociations commerciales, participer à des symposiums ou des conférences sur la relation entre le commerce et l'environnement, mener des consultations publiques sur le lien entre le commerce ou les produits et le commerce et les services, envisager l'inclusion de dispositions relatives à l'environnement dans le cadre des nouveaux accords commerciaux et continuer à surveiller les travaux sur les subventions et l'environnement.

De plus, étant donné son rôle de chef de file dans certains secteurs de politique bien précis, par exemple, la politique de l'importation, y compris les droits de douane, le Ministère peut proposer certaines initiatives pour contribuer au développement durable, par exemple, promouvoir le commerce des biens environnementaux.

Progrès réalisés

Parmi les activités entreprises en fonction des engagements qu'il avait pris dans la *Stratégie de développement durable* de 1997, le Ministère :

- a participé au colloque de haut niveau sur le commerce et l'environnement de l'OMC qui a eu lieu en mars 1999 avec le MAECI et d'autres ministères et intervenants dans le but de déterminer les questions liées au commerce et à l'environnement qui sont pertinentes dans le cadre des négociations commerciales multilatérales;
- a participé aux consultations sur les négociations commerciales multilatérales et au suivi de ces consultations;

- a contribué à l'analyse rétrospective de l'évaluation environnementale canadienne du Cycle d'Uruguay de 1994 faite par le MAECI;
- a participé à l'élaboration de politiques préliminaires sur les méthodes à utiliser pour procéder à des évaluations environnementales des accords commerciaux et à l'analyse rétrospective de l'évaluation environnementale canadienne du Cycle d'Uruguay de 1994;
- a appuyé l'élargissement de certaines dispositions de l'Accord relatif aux subventions et mesures compensatoires de l'OMC portant sur des questions environnementales (cette catégorie inclut un morcellement de certaines subventions aux fins d'adaptation environnementale). Malheureusement, le Comité des subventions et des mesures compensatoires n'a pu dégager un consensus international à cet égard et ces dispositions ont été annulées en décembre 1999;
- a appuyé le programme de travail de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, y compris ses éléments de création de capacités liées à l'environnement;
- a appuyé la possibilité d'envisager ou d'inclure des dispositions en matière d'environnement dans la préparation ou la négociation des récents accords de libre-échange. Par exemple, dans le cas de l'Accord de libre-échange des Amériques, le gouvernement estime que chaque groupe de négociation devrait examiner les questions pertinentes en matière de commerce et d'environnement.

De plus, dans le cadre d'autres initiatives de promotion des biens et services environnementaux, le ministère des Finances a collaboré avec le MAECI à une initiative du secteur de l'environnement du Forum de coopération économique Asie-Pacifique pour libéraliser le commerce des biens et services environnementaux et a examiné les demandes précises d'élimination des droits de douane lorsqu'il apparaît qu'ils constituent un obstacle à l'acquisition de produits de technologie écologiques.

Mesures de 2001-2003 :

Au cours des prochaines années, le Ministère prévoit poursuivre ses efforts pour mieux comprendre la relation entre le commerce et l'environnement afin de coordonner comme il se doit les politiques et continuer à appuyer la promotion du commerce des produits environnementaux.

3b.1 Le Ministère continuera à travailler avec le MAECI à la relation entre le commerce et l'environnement dans le contexte de l'OMC et d'éventuelles négociations commerciales. En particulier, il continuera à explorer des méthodes pratiques d'effectuer des évaluations environnementales des négociations commerciales, à participer à divers symposiums ou à diverses conférences sur la relation entre le commerce et l'environnement, à mener des consultations publiques au sujet de la relation entre le commerce et les biens ou le commerce et les services, à envisager l'inclusion de dispositions en matière d'environnement aux nouveaux accords commerciaux et à surveiller les travaux entrepris sur la relation entre les subventions et l'environnement.

3b.2 Le Ministère fera la promotion du libre-échange dans le secteur de l'environnement en continuant à collaborer avec le MAECI et Industrie Canada dans le cadre d'initiatives multilatérales dans le secteur de l'environnement (comme celle entreprise dans le contexte du Forum de coopération économique Asie-Pacifique) et dans l'optique des futures négociations multilatérales. Il s'agit, par exemple, d'appuyer des tarifs zéro pour les biens environnementaux. De plus, le Ministère respectera l'engagement qu'il a pris d'examiner les demandes précises d'élimination des droits de douane lorsqu'il apparaît qu'ils constituent un obstacle de taille à l'acquisition de produits écologiques.

OBJECTIF 3c : Élaborer des normes environnementales à l'intention des organismes de crédit à l'exportation

Alors que l'économie se mondialise, les questions du développement durable telles que l'environnement, le développement social et les droits de la personne, sont de plus en plus liées au commerce international. Ce lien revêt une importance spéciale pour les activités des organismes de crédit à l'exportation dont les mandats consistent, en règle générale, à promouvoir les exportations et à aider les entreprises nationales à accéder aux marchés à l'étranger. Au Canada, par exemple, la Société pour l'expansion des exportations joue un rôle crucial en offrant aux exportateurs canadiens des solutions commerciales et financières innovatrices. À l'échelle mondiale, le défi pour les organismes de crédit à l'exportation consiste à intégrer les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement.

Progrès réalisés

En avril 1999, la Société pour l'expansion des exportations a mis en œuvre son cadre d'examen environnemental pour promouvoir la protection de l'environnement et le développement durable. Par la suite, dans le cadre de l'examen du mandat de la Société, le gouvernement a demandé au Bureau du vérificateur général qui comprend le commissaire à l'environnement et au développement durable, de vérifier dans l'évaluation de certains projets la mesure dans laquelle ce cadre était adéquat et la mesure dans laquelle la Société réussissait à le mettre en œuvre. Cet exercice devrait être achevé au début 2001.

De plus, le gouvernement a entrepris de donner l'autorisation légale au processus d'examen environnemental de la Société pour l'expansion des exportations d'ici le milieu de 2001 et de confirmer la surveillance permanente par le vérificateur général de la performance de la Société. Le gouvernement estime que les analyses environnementales devraient être rendues publiques au début du processus d'approbation du financement des projets, sous réserve de considérations concurrentielles et commerciales. De plus, le cadre d'examen environnemental devrait être soumis à l'évaluation du public et à d'autres consultations pour garantir que ses normes en cours d'élaboration sont bien comprises.

À l'échelle internationale, le Canada s'est fait le défenseur actif de la nécessité d'imposer des normes environnementales rigoureuses aux organismes de crédit à l'exportation. La manière la plus efficace d'en arriver à des résultats au chapitre de la protection de l'environnement tout en maintenant des règles du jeu stables pour les exportateurs canadiens est d'établir des normes environnementales internationales de sorte qu'aucun pays ne se retrouve dans une situation concurrentielle désavantageuse. Les ministres du G-8 et de l'OCDE s'efforcent d'articuler des stratégies communes pour gérer les questions environnementales. Les pays membres de l'OCDE ont déjà dressé un plan de travail pour discuter des aspects techniques de l'évaluation des effets environnementaux des projets dans le but d'élaborer une approche uniforme à l'égard des crédits à l'exportation et de l'environnement d'ici à 2001.

Mesures de 2001-2003 :

3c.1 De concert avec le MAECI, le ministère des Finances collaborera activement à l'élaboration de lignes directrices environnementales uniformes pour les organismes de crédit à l'exportation, comme l'ont demandé l'OCDE et le G-8.

OBJECTIF 3d : Collaborer avec les institutions financières internationales

Rôle du gouvernement fédéral dans les institutions financières internationales

La gestion des relations du Canada avec les institutions financières internationales relève à la fois du ministre des Finances et du ministre des Affaires étrangères. Le ministre des Finances constitue le gouverneur canadien du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale et de la BERD. Le ministre des Affaires étrangères est le gouverneur canadien de la Banque africaine de développement, de la Banque asiatique de développement et de la Banque interaméricaine de développement. Les relations courantes avec ces trois dernières institutions sont assurées par l'Agence canadienne de développement international. Les contributions aux institutions financières internationales représentent une bonne partie du budget total consacré par le Canada à l'aide publique au développement. Ces institutions accordent de plus en plus d'importance au fait de garantir que les activités entreprises aident à mettre en pratique le concept du développement durable.

Progrès réalisés

Le Canada a été l'un des premiers pays à inciter les institutions financières internationales à adopter une démarche plus intégrée à l'égard du développement en tenant compte non seulement des répercussions économiques, mais également des conséquences sociales et environnementales de leurs activités. En partie sous l'effet des pressions exercées par le Canada et d'autres pays dans ce sens, les institutions financières internationales ont modifié leur façon de penser et au lieu de considérer que l'environnement entre en conflit avec la croissance économique, elles deviennent conscientes de la complémentarité entre le développement économique à long terme et les pratiques favorisant un développement durable.

- Fonds monétaire international

  Le but premier du FMI est de promouvoir la stabilité macroéconomique du système financier international et de chacun des pays membres, un facteur essentiel pour aider les pays membres à s'engager dans la voie d'un développement durable à long terme. Le mandat du FMI en matière d'environnement vise les situations où des problèmes environnementaux influent sur la stabilité macroéconomique et le développement durable. Or, il est de plus en plus évident que des politiques environnementales non durables peuvent nuire au bien-être des pays en développement et que des politiques macroéconomiques rigoureuses peuvent contribuer à améliorer les conditions environnementales. Ces dernières années, le FMI a collaboré avec la Banque mondiale et d'autres organismes internationaux pour en arriver à mieux comprendre la relation entre les politiques économiques et les changements environnementaux. Les questions environnementales sont abordées de façon régulière sous forme de dialogues entre le FMI et les pays qui en sont membres.

- Banque mondiale

  La Banque mondiale a élargi son approche qui consistait à ne pas nuire à l'environnement pour miser sur des interventions environnementales ciblées et intensifier ses efforts en vue d'intégrer les préoccupations environnementales aux politiques et activités sectorielles et macroéconomiques. Le Canada soutient depuis longtemps que la Banque mondiale doit tenir davantage compte des considérations environnementales dans ses activités et est un fervent partisan des efforts récemment déployés par la Banque.

  Par exemple, sous l'effet des pressions exercées notamment par le Canada, le pourcentage des prêts au secteur de l'environnement par rapport au total des prêts au secteur bancaire est passé de 7 à 10 % au cours de l'exercice 2000 par rapport à l'an dernier. À la fin de l'exercice 2000, on comptait 97 projets environnementaux autonomes en cours pour une somme totale de 5,16 milliards de dollars. De plus, on comptait de nombreux projets de secteurs visant des objectifs principalement liés à

l'environnement et représentant au total 10 milliards de dollars. Ainsi, le portefeuille général en matière d'environnement s'établit à quelque 15 milliards de dollars, ce qui illustre la tendance de la Banque mondiale à viser des opérations plus petites qui tiennent mieux compte des besoins et des capacités des collectivités. Or, bien que les projets environnementaux sont moins imposants, ils ont augmenté en nombre. Les questions environnementales sont aussi plus étroitement intégrées aux stratégies de prêts pour la réalisation de projets et d'assistance aux pays. La Banque applique systématiquement sa politique d'évaluation environnementale aux projets qu'elle appuie, ce qui a permis d'améliorer la mise en œuvre des projets. En outre, la Banque a fait un effort concerté pour intégrer davantage les considérations environnementales à ses stratégies d'assistance aux pays grâce au programme Country Assistance Strategy and the Environment. Le programme a pour objet d'élaborer une approche globale et un cadre analytique pour incorporer les questions environnementales aux stratégies d'assistance aux pays afin de pouvoir les reproduire dans tous les pays et toutes les régions.

Le Canada et les autres intervenants continuent de souligner l'importance que revêt la protection de l'environnement planétaire pour les générations actuelles et futures. C'est pourquoi la Banque a élargi son optique qui, de nationale, devient plus globale en incorporant plus explicitement les objectifs de développement durable à l'échelle mondiale à sa stratégie d'assistance. Au cours de l'exercice 2000, le Fonds pour l'environnement mondial a continué à augmenter pour atteindre un total de 280 millions de dollars, soit une hausse de 12 % par rapport à l'année précédente.

Le Canada est aussi un ardent défenseur des consultations de la Banque mondiale avec la société civile sur les aspects environnementaux de ses projets. À l'heure actuelle, la Banque articule une stratégie de l'environnement au moyen de vastes consultations auprès des principaux intervenants. La politique sera soumise à l'approbation du Conseil à la fin de 2000; elle mise sur la mission de la Banque, soit combattre la pauvreté et appuyer le développement, établir un lien entre les résultats environnementaux et les objectifs généraux de développement des pays en développement et favoriser la sélectivité et les partenariats.

La Banque et le Fonds, de concert avec les banques régionales de développement, participent également à des projets plus vastes de développement durable. L'initiative d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés cherche à réduire la dette de ces pays à un niveau soutenable en radiant une partie de leurs obligations; le nouveau Cadre de développement intégré est une stratégie de développement qui appartient aux pays et qui mise sur le partenariat afin de favoriser la croissance et le développement durables et à long terme des pays pauvres.

- Banque européenne pour la reconstruction et le développement

  Compte tenu des catastrophes écologiques de grande ampleur qui ont frappé la plupart de ses pays d'intervention du centre et de l'Est de l'Europe, la BERD est la première institution financière internationale à s'être vu confier par ses promoteurs un mandat proactif en matière d'environnement. Elle doit, de par ses statuts, « promouvoir dans le cadre de l'ensemble de ses activités un développement sain et durable du point de vue de l'environnement »[6].

[6] Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (signé en mai 1990, entré en vigueur en mars 1991).

Depuis sa création, la BERD a investi considérablement dans l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'infrastructure municipale et environnementale (p. ex., système d'égouts et de traitement des eaux usées). Les lacunes à ce chapitre ont grandement contribué à la dégradation de l'environnement dans la région et la BERD poursuit ses efforts à cet égard. Mentionnons notamment la création en 1999 d'un fonds conjoint BERD - secteur privé aux termes duquel on offre des fonds aux entreprises qui cherchent à investir dans des produits à efficacité énergétique ou des techniques d'économie d'énergie.

Étant donné que la BERD et la Banque mondiale exécutent toutes deux des projets, elles doivent procéder à une évaluation environnementale pour toute initiative qui risque d'avoir des répercussions importantes sur l'environnement.

Mesures de 2001-2003 :

3d.1 Favoriser la stabilité macroéconomique du système financier international et des marchés émergents.

3d.2 Appuyer les travaux des institutions financières internationales dans l'élaboration de projets relatifs aux sources d'énergie de substitution.[7]

3d.3 Collaborer avec les institutions financières internationales, la société civile et les autres intervenants dans le but de mettre en pratique le Cadre de développement intégré en tant que stratégie pour favoriser le développement durable dans les pays pauvres.

3d.4 Miser davantage sur le développement durable dans les rapports annuels du Ministère au Parlement sur les institutions des accords de Bretton Woods et de la BERD.

OBJECTIF 3e : Mieux connaître et comprendre les pratiques financières internationales en matière d'environnement

L'un des principaux avantages de la mondialisation est qu'elle facilite l'échange d'information. Cette tendance est mise à profit par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et ses initiatives de services financiers.

Les initiatives de services financiers reposent sur des engagements volontaires et sont exécutées par les compagnies du secteur financier. Elles visent à promouvoir le rôle du secteur financier dans le développement durable, à intégrer les considérations environnementales aux décisions administratives et à participer aux efforts de sensibilisation et de communication avec le public. Les initiatives de services financiers, par le truchement de leurs activités, offrent aux institutions du secteur privé, aux gouvernements, aux organismes non gouvernementaux (ONG) et à la collectivité scientifique de partout dans le monde l'occasion de se rencontrer pour échanger des expériences et des pratiques exemplaires.

---

[7] Par énergie de substitution, nous entendons l'appui au développement de carburants non fossiles, y compris les énergies renouvelables (énergie solaire, éolienne, hydroélectricité, etc., à l'exclusion de l'énergie nucléaire) et des projets qui optimisent l'utilisation de l'énergie.

Mesures de 2001-2003 :

3e.1 Le Ministère participera aux activités et conférences des initiatives de services financiers à venir (il a déjà participé à la table ronde internationale annuelle sur les finances et l'environnement des initiatives de services financiers en novembre 2000), pour mieux comprendre ce qui se fait à l'échelle internationale à l'égard des pratiques financières en matière de développement durable et d'environnement, en collaboration avec des entreprises canadiennes (principalement des banques et des sociétés d'assurance) qui prennent part à cet exercice.

QUESTION CLÉ n° 4 : Rendre les opérations plus écologiques

Rendre les opérations plus écologiques suppose de prendre de nouveaux engagements qui ne sont pas en rapport avec l'établissement de vastes politiques, mais qui visent plutôt à amener le Ministère à réduire sa consommation d'énergie et sa production de déchets, à éliminer les mesures qui nuisent à l'environnement et à sensibiliser davantage ses employés sur la manière dont ils peuvent contribuer aux objectifs du Ministère et appliquer les principes du développement durable à leurs activités quotidiennes.

Gérer les opérations

Il est de notoriété publique que la façon dont le gouvernement fédéral gère ses opérations quotidiennes a des répercussions importantes sur le rendement général du Canada au chapitre du développement durable. Depuis la parution en 1992 du document intitulé *Le Code de gérance de l'environnement pour le gouvernement du Canada* à celle en 2000 du document intitulé *Le développement durable dans les opérations du gouvernement : Une approche coordonnée*, de nombreuses réalisations et de nombreux défis marquent l'évolution du premier engagement pris par le gouvernement fédéral d'écologiser ses opérations. Au fil des ans, pour relever les défis que représentait l'écologisation des opérations, les ministères ont ensemble élaboré les outils nécessaires, échangé leurs expériences et présenté des rapports au Parlement et aux Canadiens. Dans le cadre de leur stratégie de développement durable, les ministères peuvent expliquer les progrès qu'ils prévoient réaliser dans la poursuite de leurs efforts pour intégrer le développement durable à leurs opérations.

Les opérations du ministère des Finances sont relativement petites par rapport à celles d'autres ministères. Il y a environ 800 employés répartis dans quelques immeubles, mais la majorité se trouve dans un immeuble au centre-ville d'Ottawa. Le ministère des Finances n'est pas propriétaire de son immeuble et n'est donc pas directement responsable de la rénovation, de l'exploitation et de l'entretien des lieux qu'il occupe. Cependant, dans plusieurs de ses sphères de responsabilité directe, le ministère des Finances peut atténuer l'impact sur l'environnement des activités professionnelles (p. ex., production de déchets solides et utilisation de l'énergie par l'équipement). Même si de nombreux petits gestes pris individuellement peuvent donner l'impression de ne pas être importants, l'effet combiné, lui, peut être impressionnant. Des communications efficaces et la rétroaction seront essentielles pour inciter les employés à adopter de nouvelles pratiques qui permettront d'atténuer l'incidence du ministère des Finances sur l'environnement.

OBJECTIF 4a : Accroître la sensibilisation aux répercussions des opérations internes du Ministère sur l'environnement

Des communications efficaces sont essentielles aux initiatives d'écologisation du ministère des Finances. Nous élaborerons un plan de communications d'ensemble qui visera à mieux faire connaître les enjeux environnementaux propres aux opérations du Ministère et à signaler les moyens par lesquels les employés et les parties de l'extérieur peuvent contribuer à l'écologisation des opérations.

Un plan de communications uniforme et précis permettra de renforcer le soutien à l'égard des initiatives d'écologisation et la participation à ces initiatives. L'intégration de ces initiatives, en mettant l'accent sur la gestion des déchets et l'utilisation de l'énergie, atténuera l'impact des opérations du Ministère sur l'environnement.

Mesures de 2001-2003 :

4a.1 Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de communications visant l'adoption de pratiques exemplaires.

4a.2 Promouvoir la Journée de la terre et la Semaine de l'environnement.

OBJECTIF 4b : Mettre au point des outils et mettre en œuvre des programmes à l'appui de pratiques exemplaires

Au cours des trois dernières années, plusieurs programmes ont été instaurés pour offrir aux employés de l'information et des moyens de réduire l'incidence de leurs activités sur l'environnement (p. ex., recyclage de matériaux multiples, Programme Épargne-Papier, cueillette de collants, centre canadien d'échange du livre, ordinateurs pour l'école et mise au rebut des cartouches de toner au laser). Le premier volet de la prochaine stratégie consistera à évaluer ce qui a fonctionné et a trouvé des possibilités de réaliser d'autres progrès. Le ministère des Finances s'efforcera en particulier de mesurer les progrès réalisés dans les cinq secteurs sur lesquels il peut influer directement et d'en rendre compte : production de déchets solides, consommation d'énergie enfichable, gestion du parc automobile, achats et utilisation de substances toxiques. Là où le Ministère a le plus d'incidence, des repères et des buts seront fixés à l'aide de mesures communes, s'il y a lieu. Là où il faut poursuivre les efforts, des mesures adéquates ou des améliorations seront apportées. Par exemple, des outils, des guides et des cours à l'appui des programmes actuels ou nouveaux seront offerts pour combler les lacunes et orienter les progrès en fonction des objectifs visés.

De plus, le ministère des Finances, par le truchement de Placements Épargne Canada, l'organisme de service spécial chargé de gérer le programme de placement de titres sur le marché de détail du gouvernement, a considérablement réduit le nombre de publications sur les Nouvelles obligations d'épargne du Canada et la quantité produite. La prochaine étape d'écologisation des opérations du programme consiste à trouver des moyens de vendre les titres par voie électronique. En 2000, un projet pilote a été lancé à l'intention des employés de la Banque du Canada leur permettant d'acheter des obligations par voie électronique à partir de leur bureau. Placement Épargne Canada prévoit mettre en marche le projet pilote auprès de certains employeurs l'an prochain et envisage d'entreprendre un nouveau projet pilote pour permettre aux Canadiens d'acheter des titres sur Internet.

Mesures de 2001-2003 :

4b.1 Revoir les programmes déjà en place.

4b.2 Établir des références et des repères en ce qui a trait au progrès dans les cinq secteurs visés (déchets solides, utilisation de l'énergie, gestion du parc automobile, achats et substances toxiques).

4b.3 Répertorier les substances réglementées dans les principaux secteurs (p. ex., halons pour la protection contre l'incendie).

4b.4 Promouvoir l'utilisation du mélange d'éthanol pour les trois véhicules du ministère des Finances.

4b.5 Élaborer un guide sur les achats et offrir de la formation à cet égard.

4b.6 Trouver des moyens de vendre aux Canadiens des titres par voie électronique.

Mesure du rendement – Cadre de mise en œuvre

Le Ministère a adopté le cadre suivant pour mettre en œuvre les mesures au chapitre de cette question clé et pour évaluer le rendement quant à la réduction des effets des opérations du Ministère sur l'environnement.

Objectifs	Mesure du rendement	Cibles
4a. Accroître la sensibilisation à l'incidence de nos opérations sur l'environnement	▪ Taux de participation aux programmes environnementaux internes du Ministère ▪ Performance des programmes : valeur et pourcentage des achats de combustible E10; volume du matériel recyclé; nombre de clics au site d'écologisation du bureau sur l'InfoSite	▪ À fixer une fois les repères établis ▪ À fixer une fois la référence établie
4b. Mettre au point des outils et mettre en œuvre des programmes à l'appui de pratiques exemplaires	▪ Évaluation des programmes déjà en place ▪ Nombre de programmes avec données de référence ▪ Répertoires des substances réputées avoir un effet nocif sur l'environnement ▪ Préparation et utilisation du guide sur les achats	▪ Évaluer tous les programmes ▪ Assigner la référence à tous les programmes ▪ Répertorier toutes les substances réglementées ▪ 75 % des employés auront reçu la formation d'ici la fin de 2003 ▪ Tous les détenteurs de cartes d'achat auront reçu la formation d'ici la fin de 2003 ▪ 60 % des détenteurs de cartes d'achat auront utilisé le guide concernant le processus d'acquisition d'ici la fin de 2003

Coordination des travaux relatifs au développement durable des ministères fédéraux

Les travaux des ministères fédéraux dans la plupart des secteurs du développement durable sont bien coordonnés. Par exemple, pour la question du changement climatique, le gouvernement a créé un Secrétariat national, dirigé par Ressources naturelles Canada et Environnement Canada, pour coordonner sa capacité d'analyse des politiques. Le Secrétariat a coordonné la création de tables de concertation chargées d'examiner les approches stratégiques ou les programmes susceptibles de réduire les émissions de gaz à effet de serre, en recourant à l'expertise de tous les ministères fédéraux. Tel que l'indiquent les objectifs 1c (Aborder les grandes priorités fédérales en matière de développement durable) et 2b (Analyser les instruments économiques), le ministère des Finances a participé et continue de participer étroitement, de concert avec d'autres ministères, à l'analyse globale des options stratégiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Toutefois, depuis la première série de stratégies de développement durable, les ministères ont reconnu qu'il existe de nombreuses autres questions horizontales relatives au développement durable – questions à l'égard desquelles plusieurs ministères mènent des activités liées aux politiques ou aux programmes ou sont en mesure de le faire. Par conséquent, pour la série de stratégies de développement durable de 2001-2003, les ministères fédéraux cherchent à améliorer la coordination globale de leurs efforts relativement à plusieurs de ces questions horizontales. En avril 2000, les sous-ministres et sous-ministres adjoints ont rencontré des intervenants et des représentants du milieu universitaire lors du Forum des leaders sur le développement durable[8], pour discuter notamment des opinions et des expériences qui pourraient aider les ministères à améliorer la coordination à l'égard de huit thèmes nouveaux en matière de développement durable : les indicateurs de développement durable et l'information; les collectivités viables; le développement durable dans les opérations gouvernementales; une stratégie fédérale de développement durable pour le Nord; la productivité par l'écoefficacité; les aspects internationaux du développement durable; le développement durable et les Canadiens en santé et les aspects sociaux et culturels du développement durable.

Cette section aborde certains des liens qui existent entre les mesures prévues dans la stratégie de développement durable du ministère des Finances et les huit thèmes horizontaux en matière de développement durable susmentionnés.

1) Les indicateurs de développement durable et l'information

Ce thème englobe les efforts de collaboration des ministères pour établir de meilleurs indicateurs du développement durable. L'une des initiatives clés à cet égard a été annoncée dans le budget de 2000. Il s'agit de l'Initiative des indicateurs concernant le développement durable et l'environnement dirigée par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie et Environnement Canada. Comme l'indique l'objectif 2c (Accroître la base de connaissances du processus décisionnel intégré), le ministère des Finances suivra cette initiative de près grâce, en partie, à sa participation au comité directeur créé par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie pour superviser l'établissement d'indicateurs nationaux de développement durable liés au rôle stratégique du Ministère.

---

[8] Le Forum des leaders sur le développement durable a été organisé par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie pour le compte des ministères fédéraux. Les représentants d'entreprises, d'organismes non gouvernementaux et du milieu universitaire se sont joints aux sous-ministres et sous-ministres adjoints des ministères fédéraux pour discuter de huit thèmes horizontaux liés au développement durable.

2) Les collectivités viables

Ce thème porte sur les efforts des ministères pour mieux intégrer les programmes et les services ayant une incidence sur le développement durable, qui sont offerts aux collectivités. Bien que le ministère des Finances ne participe pas directement à l'exécution de programmes destinés aux collectivités, il entretient des liens étroits avec les collectivités, en particulier avec la Fédération des municipalités canadiennes (FMC), un organisme représentant des collectivités à l'échelle du Canada, allant des grandes villes aux petites localités rurales. Le Ministère a participé de près à la conception du nouveau programme d'infrastructure du gouvernement annoncé dans le budget de 2000 et a travaillé en étroite collaboration avec la FMC à la conception de fonds écologiques municipaux d'une valeur de 125 millions de dollars destinés à des projets d'infrastructures écologiques et d'efficacité énergétique dans les collectivités.

Le ministère des Finances continuera de tenter de favoriser la relation positive que le gouvernement entretient avec les collectivités et de contribuer à la vision des collectivités viables. En fait, le ministre des Finances a témoigné de l'intérêt du Ministère à cet égard à la conférence annuelle de la FMC tenue en juin 2000. Il y a insisté sur l'importance pour le gouvernement fédéral et les administrations municipales de collaborer afin d'étendre l'utilisation de l'énergie renouvelable, de réduire le gaspillage, de préserver les espaces verts, de rétablir le capital naturel et de favoriser une utilisation plus efficiente des ressources et du matériel.

3) Le développement durable dans les opérations gouvernementales

Pour la série de stratégies de développement durable de 2001-2003, les ministères prennent de nouveaux engagements visant à réduire l'incidence de leurs activités sur l'environnement, notamment au chapitre de l'amélioration de la gestion des déchets, de l'approvisionnement et de l'efficacité énergétique. La section intitulée Rendre les opérations écologiques de la *Stratégie de développement durable* du ministère des Finances expose en détail un certain nombre des mesures que le Ministère prendra pour contribuer à la réalisation de cet important objectif.

4) Une stratégie fédérale de développement durable pour le Nord

Cette initiative est dirigée par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada et porte sur les efforts des ministères afin d'intégrer de façon cohérente l'élaboration de politiques et l'exécution de programmes de développement durable dans le Nord dans toutes les activités des ministères dans le Nord. Encore une fois, puisqu'il s'agit davantage de la réalisation de programmes, la participation directe du ministère des Finances est restreinte. Toutefois, la notion de durabilité dans le Nord est liée à la Stratégie de développement durable du ministère des Finances. Tel que l'indique l'objectif 1b (Bâtir une société stable), le ministère des Finances est chargé de la gestion du Programme de péréquation et de la formule de financement des territoires qui tentent d'éliminer les disparités fiscales entre les différentes régions du pays, un aspect de la durabilité globale. Dans le cas des administrations territoriales, la formule de financement des territoires prévoit le versement de quelque 1,4 milliard de dollars par année pour permettre la prestation dans le Nord de services publics comparables à ceux qu'offrent les administrations provinciales.

5) La productivité par l'écoefficacité

Les efforts du gouvernement en matière d'écoefficacité visent à encourager les entreprises à améliorer leur rendement sur le plan écologique en adoptant des pratiques ayant moins de répercussions sur l'environnement tout en améliorant l'efficience et la productivité globales. Bien que le ministère des Finances ne joue pas un rôle important dans ce secteur, on tente de coordonner les efforts de nombreux ministères fédéraux, efforts qui portent sur la recherche, l'information et la sensibilisation

au milieu des affaires et qui sont dirigés par Industrie Canada, Ressources naturelles Canada et Environnement Canada.

6) Les aspects internationaux du développement durable

Ce thème horizontal, qui porte sur l'examen de questions clés en matière de développement durable d'intérêt international, comme les préoccupations environnementales, la pauvreté et les conflits régionaux, est lié à bien des égards à la Stratégie de développement durable du ministère des Finances. Le développement durable dans l'économie mondiale est l'un des quatre principaux enjeux mentionnés dans la Stratégie du Ministère et comprend un certain nombre d'objectifs et de mesures concrètes. Il s'agit d'un secteur où le ministère de Finances continuera d'assurer la coordination et la coopération avec d'autres ministères fédéraux.

7) Le développement durable et la santé des Canadiens

Les ministères commencent à peine à déterminer comment ils pourraient procéder pour coordonner les efforts dans ce secteur. Encore une fois, il importe de coordonner l'exécution de programmes qui abordent le développement durable en améliorant la santé des Canadiens. La participation du ministère des Finances dans ce secteur est restreinte, étant donné qu'il n'est pas directement chargé d'assurer de tels services aux Canadiens. Cependant, le lien entre la santé et le développement durable est l'une des notions fondamentales abordées dans la Stratégie de développement durable du ministère des Finances. L'objectif 1b (Bâtir une société stable) décrit les mesures que prendra le Ministère entre 2001 et 2003 en ce qui a trait au TCSPS, le principal mécanisme fédéral de soutien des programmes de santé et des programmes sociaux du Canada.

8) Les aspects sociaux et culturels du développement durable

Les ministères n'ont qu'une compréhension très élémentaire de la nature et des répercussions des activités fédérales visant les aspects sociaux et culturels du développement durable. Par conséquent, en 2000-2001, ils continueront de se pencher sur ce thème, afin de trouver les meilleurs moyens de coordonner les efforts du gouvernement fédéral pour assurer le développement durable.

ANNEXE I — Évaluation de la Stratégie de développement durable de 1997

Au printemps 2000, le ministère des Finances a évalué sa stratégie de développement durable de 1997 dans le cadre de la préparation de celle de 2001-2003. Le document faisait état des progrès réalisés en fonction des objectifs et des mesures à prendre et évaluait s'il fallait prendre d'autres mesures ou réaliser d'autres progrès dans les secteurs qui seraient pertinents pour la Stratégie de 2001-2003. Cet exercice a permis au Ministère de déterminer la façon de procéder pour satisfaire aux nouvelles attentes du commissaire à l'environnement et au développement durable et améliorer l'ensemble de la situation par rapport à la Stratégie de 1997. Les résultats de l'évaluation ont été remis à d'autres ministères et intervenants à titre de document d'information en vue de la première série de consultations menées en juin 2000 par le Ministère sur l'élaboration de la Stratégie de développement durable de 2001-2003.

Principales leçons

L'évaluation interne de la Stratégie de développement durable de 1997 et les observations du commissaire à l'environnement et au développement durable ont grandement aidé le Ministère à préciser sa démarche à l'égard du développement durable. Qui plus est, ces deux exercices ont aidé le Ministère à mieux comprendre les liens entre son rôle unique au sein de l'administration fédérale, les diverses possibilités de développement durable qu'il peut explorer et l'importance de l'analyse et de la consultation pour les activités du Ministère qui consistent surtout à établir des politiques.

Conclusions générales

Le ministère des Finances participe peu à la prestation aux Canadiens de programmes ou de services qui ont des répercussions directes sur le développement durable. Malgré tout, le Ministère procède à l'analyse permanente de politiques en matière de développement durable et joue un rôle de consultation important auprès de nombreux ministères et intervenants fédéraux à l'égard de questions liées au développement durable, spécialement dans le contexte de l'examen des propositions budgétaires en rapport avec les impôts et les dépenses. L'analyse et les consultations avec les groupes intéressés sur une base permanente sont un volet important de l'élaboration des politiques au Ministère et permettent à celui-ci de se tenir au courant des diverses opinions relativement aux priorités du gouvernement au chapitre du développement durable. En fait, dans plusieurs des mesures énoncées dans la *Stratégie de développement durable* de 1997, le ministère des Finances s'engageait à poursuivre les consultations et l'analyse sur toute une gamme de questions.

Cette démarche à l'égard du développement durable a été spécialement pertinente dans le cadre des mesures signalées à la rubrique « Question clé : Intégrer l'économie et l'environnement », y compris l'analyse des mesures fiscales, des instruments économiques et du cadre législatif en matière d'environnement. Ces activités ont, de leur côté, permis d'élaborer un certain nombre de nouvelles initiatives, notamment de nouvelles mesures fiscales pour promouvoir l'utilisation efficace de l'énergie et la préservation des terres écosensibles.

Le commissaire à l'environnement et au développement durable et d'autres parties ont fait remarquer qu'il n'est pas facile de quantifier les engagements relatifs aux consultations dans le but de mesurer les progrès réalisés. Dans l'optique du ministère des Finances toutefois, des engagements de ce genre représentent une planification importante et tournée vers l'avenir de l'intégration des questions prioritaires liées au développement durable aux politiques plus générales du gouvernement.

Observations précises

Dans le cadre de l'évaluation interne, on a constaté que bon nombre des questions abordées dans la première stratégie sont toujours pertinentes dans le contexte d'aujourd'hui, et ce en dépit des progrès déjà réalisés. En approfondissant ces questions dans la *Stratégie de développement durable* de 2001-2003, le Ministère est en mesure de prouver qu'il demeure déterminé à améliorer les questions de développement durable qui s'inscrivent dans son mandat. Plusieurs conclusions issues de l'évaluation interne figurent ci-après pour chacune des questions clés.

QUESTION CLÉ n° 1 : Bâtir l'avenir

La Stratégie de développement durable de 1997 a donné au Ministère l'occasion de prendre une conscience plus aiguë de la relation qui existe entre la gestion globale de l'économie et le développement durable, pour ce qui est en particulier des progrès importants réalisés au chapitre de la promotion de l'équité entre les générations (p. ex., grâce à la réduction du déficit et de la dette et à la réforme du RPC). Le Ministère s'est déjà engagé à poursuivre ces efforts dans le *Rapport sur les plans et priorités* qu'il dépose annuellement au Parlement et dans lequel il énonce les principaux secteurs sur lesquels il entend travailler, de même que dans la Mise à jour économique et financière de l'automne et dans les récents budgets fédéraux du Ministère.

De plus, le Ministère a démontré sa détermination à aller plus loin dans l'analyse des objectifs sociaux et en matière d'environnement. Par exemple, le Ministère joue un rôle important d'analyse et de recherche dans le cadre des travaux entrepris par le gouvernement en vue de dresser un plan pour s'attaquer au changement climatique. La participation du Ministère à l'élaboration des politiques sur le changement climatique s'est bien intégrée à sa structure existante, qui consacre les ressources de ses directions clés à la collaboration avec d'autres ministères et intervenants à l'égard de l'élaboration d'approches politiques efficaces.

Une autre observation importante faite dans le cadre de l'évaluation de la Stratégie de développement durable de 1997 a trait aux réalisations qui, en fait, n'étaient pas des objectifs visés dans la Stratégie de développement durable de 1997 du ministère des Finances ou de tout autre ministère. Il s'agit des diverses initiatives annoncées dans les budgets fédéraux de 1998, 1999 et 2000 en rapport avec le développement durable. Étant donné que le budget est préparé chaque année en fonction des priorités du gouvernement, il était et il est toujours impossible pour les ministères de déterminer les initiatives budgétaires futures à titre de mesures ou d'objectifs dans leur stratégie de développement durable. Il a été déterminé que le Ministère, dans sa *Stratégie de développement durable* de 2001-2003, devrait rendre compte des initiatives de développement durable annoncées dans les budgets depuis la publication de la *Stratégie de développement durable* de 1997 pour donner suite au « vide » créé par cette situation.

QUESTION CLÉ n° 2 : Intégrer l'économie et l'environnement

On a remarqué que c'est à ce chapitre que les questions de développement durable sont les plus intégrées aux activités du Ministère et que c'est aussi à ce chapitre que d'autres ministères et intervenants s'en remettent le plus au Ministère pour ce qui est des mesures à prendre. En ce qui concerne la politique fiscale, par exemple, le Ministère se fie à ses capacités analytiques et consultatives pour déterminer la façon de s'y prendre pour atteindre les objectifs visés en matière d'environnement tout en visant les objectifs économiques. Entre temps, d'autres organisations sont intéressées à examiner plus étroitement le régime fiscal. La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie a mis en place un programme de travail de trois ans avec d'autres groupes intéressés, y compris le ministère des Finances, pour examiner s'il serait possible d'utiliser le mécanisme fiscal à des fins environnementales.

Le Ministère a aussi effectué des analyses pour aider à accroître la base de connaissances sur les questions environnementales. Même si le ministère des Finances s'adresse surtout à d'autres ministères, par exemple, à Environnement Canada, pour obtenir de l'information en matière d'environnement, il s'est efforcé d'élargir sa base de connaissances dans ses domaines de spécialité. Par exemple, dans le cadre de la Stratégie de développement durable de 1997, le Ministère a élaboré un répertoire des données disponibles sur la structure et le niveau des taxes fédérales et provinciales sur la consommation d'énergie et sur les taxes sur le transport au Canada.

QUESTION CLÉ n° 3 : Participer à l'économie mondiale

Au nombre de ses activités importantes en matière de développement durable, le Ministère a incité les institutions financières internationales à tenir davantage compte des questions de développement durable. Il est difficile de mesurer les progrès réalisés à cet égard, spécialement étant donné que le Canada ne peut à lui seul changer les politiques des institutions financières internationales. On a toutefois remarqué que les activités et les engagements du Ministère à l'égard des initiatives de ce genre peuvent être communiqués de façon plus explicite dans la *Stratégie de développement durable* de 2001-2003 afin de permettre au ministère des Finances et à d'autres intervenants de mieux suivre et mesurer les progrès réalisés.

QUESTION CLÉ n° 4 : Rendre les opérations plus écologiques

Le ministère des Finances, qui est relativement petit et qui n'est pas propriétaire de son immeuble, est limité dans la mise en œuvre de certaines activités d'écologisation des opérations internes, spécialement de celles ayant trait à la gestion des installations. L'établissement de repères et de buts pour les secteurs prioritaires qui relèvent du Ministère était, semble-t-il, le moteur des nouveaux efforts en vue d'écologiser les opérations.

ANNEXE II – Examen de l'analyse de la question

Les ministères doivent envisager le développement durable en fonction de leur propre mandat; voilà l'un des principes qui sous-tendent l'élaboration de stratégies de développement durable. Pour aider les ministères à cette fin, le *Guide de l'écogouvernement* de 1995 donnait un aperçu des objectifs prioritaires du gouvernement en matière de développement durable et proposait le recours à une « analyse de la question » permettant aux ministères d'évaluer leurs activités, politiques et programmes par rapport aux répercussions qu'ils ont sur le développement durable.

Dans la préparation de la *Stratégie de développement durable* de 1997, les objectifs prioritaires en matière de développement durable figurant dans le Guide ont été évalués dans l'optique du mandat et des priorités générales du ministère des Finances. On a ainsi défini quatre questions clés et les objectifs sous-jacents témoignant des objectifs généraux énoncés dans le Guide. Le tableau suivant montre les liens qui existent entre la *Stratégie de développement durable* de 1997 et le *Guide de l'écogouvernement*.

Guide de l'écogouvernement	*Stratégie de développement durable* de 1997 du ministère des Finances
La promotion de l'équité ▪ Juste répartition des coûts et des avantages entre les générations ▪ Répartition équitable des coûts et des avantages actuels du développement durable	**Bâtir l'avenir** ▪ Maintenir un climat financier sain ▪ Prospérer dans l'économie du savoir ▪ Bâtir une société forte ▪ Veiller à ce que le régime fiscal contribue à une économie et à une société stables
La protection de la santé des Canadiens et des Canadiennes ainsi que des écosystèmes ▪ Élimination des substances anthropiques, toxiques, rémanentes et susceptibles de bioaccumulation ▪ Adoption d'une méthode pour prévenir la pollution ▪ Protection des aires représentatives ▪ Avertissement et intervention **L'amélioration de notre qualité de vie et de notre bien-être** ▪ Amélioration de la productivité par un meilleur rendement de l'environnement ▪ Innovation en vue du développement durable ▪ Accroissement de la mesure des progrès réalisés aux dimensions non monétaires du progrès **La durabilité de nos ressources naturelles** ▪ Aménagement durable des ressources renouvelables ▪ Bon usage des ressources non renouvelables	**Intégrer l'économie et l'environnement** ▪ Utiliser le régime fiscal ▪ Réduire ou éliminer les subventions ▪ Analyser les instruments économiques ▪ Réformer les cadres législatif et réglementaire **Écologiser les opérations** ▪ Réduire les achats et les déchets ▪ Écologiser les communications
Le respect de nos obligations internationales ▪ Protection de la couche d'ozone ▪ Réduction des émissions de gaz à effet de serre ▪ Conservation de la biodiversité	**Participer à l'économie mondiale** ▪ Négocier des accords internationaux en matière d'environnement ▪ Négocier de futurs accords internationaux en matière de commerce et d'investissement ▪ Élaborer des normes d'évaluation environnementale à l'intention des organismes de crédit à l'exportation ▪ Jouer un rôle dans les institutions financières

Le Ministère a préparé une nouvelle analyse de la question au printemps 2000 qui rendait compte des principales activités et priorités de développement durable pour chacune des directions du Ministère. Parmi les grandes priorités, mentionnons les suivantes :

- maintenir un climat financier sain pour faire en sorte que le gouvernement puisse continuer à promouvoir la durabilité du développement social, la durabilité de l'environnement et la qualité de vie;
- se servir du rôle que joue le Ministère dans le budget fédéral annuel pour contribuer aux objectifs généraux du gouvernement au chapitre du développement durable;
- faire en sorte que les nouvelles politiques soient rentables et conformes à la responsabilité financière;
- garantir le développement social durable en investissant dans les enfants, en s'attaquant aux disparités fiscales entre les provinces et en collaborant avec les provinces pour établir des priorités en vue d'optimaliser l'efficacité des politiques sociales;
- faire de la recherche et de l'analyse sur les questions clés en matière d'environnement et de développement durable, par exemple, le changement climatique;
- évaluer comment le régime fiscal pourrait appuyer de manière plus efficiente et efficace les priorités du gouvernement, notamment analyser la relation entre le régime fiscal (et les autres instruments économiques) et les questions d'environnement;
- maintenir des communications et des consultations efficaces avec les intervenants;
- amener le Ministère à mieux comprendre les questions de commerce et d'environnement dans le contexte de la mondialisation croissante et rechercher des occasions de promouvoir dans les tribunes internationales le développement durable de l'économie mondiale;
- offrir au Ministère en soi un environnement de travail sûr, sécuritaire et responsable sur le plan de l'environnement;
- utiliser moins de papier en ayant davantage recours à Internet pour transmettre de l'information aux Canadiens et aux Canadiennes.

Grâce à l'analyse de la question du développement durable de 2000, aux conseils du commissaire à l'environnement et au développement durable ainsi qu'à l'évaluation interne et à son expérience, le Ministère a défini les questions clés et les objectifs suivants pour la *Stratégie de développement durable* de 2001-2003 en regard de ceux énoncés dans la *Stratégie de développement durable* de 1997.

Stratégie de développement durable de 1997 du ministère des Finances	*Stratégie de développement durable* de 2001-2003 du ministère des Finances
Bâtir l'avenir ▪ Maintenir un climat financier sain ▪ Prospérer dans l'économie du savoir ▪ Bâtir une société forte ▪ Veiller à ce que le régime fiscal contribue à une économie et à une société fortes	**Bâtir l'avenir** ▪ Maintenir un climat financier sain ▪ Bâtir une société forte ▪ Mettre en œuvre les priorités fédérales en matière de développement durable au moyen du processus budgétaire
Intégrer l'économie et l'environnement ▪ Utiliser le régime fiscal ▪ Réduire ou éliminer les subventions ▪ Analyser les instruments économiques ▪ Réformer les cadres législatif et réglementaire	**Intégrer l'économie et l'environnement** ▪ Appliquer le régime fiscal ▪ Analyser les instruments économiques ▪ Accroître la base des connaissances du processus décisionnel intégré
Participer à l'économie mondiale ▪ Négocier des accords internationaux en matière d'environnement ▪ Négocier de futurs accords internationaux en matière de commerce et d'investissement ▪ Élaborer des normes d'évaluation environnementale à l'intention des organismes de crédit à l'exportation ▪ Jouer un rôle dans les institutions financières	**Favoriser le développement durable dans l'économie mondiale** ▪ Négocier des accords internationaux en matière d'environnement ▪ Négocier de futurs accords internationaux en matière de commerce et d'investissement ▪ Élaborer des normes d'évaluation environnementale à l'intention des organismes de crédit à l'exportation ▪ Jouer un rôle dans les institutions financières ▪ Mieux connaître et comprendre les pratiques financières internationales en matière d'environnement
Écologiser les opérations ▪ Réduire les achats et les déchets ▪ Écologiser les communications	**Rendre les opérations plus écologiques** ▪ Réduire les achats et les déchets ▪ Écologiser les communications
	Structure de gestion ▪ Désigner un champion ministériel du développement durable ▪ Établir un groupe de travail sur le développement durable avec des représentants de toutes les directions pour échanger de l'information sur les questions clés en matière de développement durable et suivre les progrès et en rendre compte à un comité de la haute direction

ANNEXE III — Consultations sur la Stratégie de développement durable de 2001-2003

Les consultations avec les intervenants constituent un volet important du processus d'élaboration de la stratégie de développement durable. Le ministère des Finances a entamé son processus de consultations avec le Forum des leaders sur le développement durable le 4 avril 2000. Cette activité était organisée au nom des ministères fédéraux par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Des sous-ministres et des sous-ministres adjoints fédéraux ainsi que des représentants du milieu des affaires, des ONG et du milieu universitaire y ont participé pour discuter des questions clés en matière de développement durable. Pour orienter la discussion, des ministères fédéraux avaient préparé un document de travail dans lequel ils énonçaient huit thèmes du développement durable pour lesquels ils prévoyaient harmoniser davantage leur plan d'action. Les huit thèmes en question sont les suivants : les indicateurs de développement durable et l'information, les collectivités viables, le développement durable dans les opérations gouvernementales, une stratégie fédérale en matière de développement durable pour le Nord, la productivité par l'écoefficacité, les aspects internationaux du développement durable, le développement durable et la santé des Canadiens, les aspects sociaux et culturels du développement durable.

Le ministère des Finances a reçu beaucoup de commentaires de la part du Forum des leaders sur le développement durable sur plusieurs questions ayant un lien direct avec sa stratégie de développement durable. Par exemple, bien que cela ne se rattache à aucun des huit thèmes, les participants se sont dits intéressés à discuter de la manière dont le gouvernement pourrait éventuellement utiliser des instruments économiques, par exemple, les incitatifs fiscaux, pour atteindre ses objectifs en matière d'environnement. Voilà un domaine où le Ministère a un rôle important à jouer notamment en continuant à évaluer les propositions au sujet de l'utilisation ciblée du régime fiscal à des fins environnementales et en contribuant à la recherche effectuée par le gouvernement sur l'utilisation des instruments économiques pour contrer le changement climatique.

Les participants se sont aussi penchés sur la dimension internationale du développement durable. Il est ressorti des discussions qu'il est pratiquement impossible de réaliser des gains au chapitre social et de l'environnement dans les pays en développement sans aborder le problème de la pauvreté qui est actuellement la priorité dans la plupart de ces pays. Le ministère des Finances dont le mandat consiste notamment à représenter le Canada auprès des institutions financières internationales et dans les tribunes économiques et commerciales internationales a toujours activement participé aux travaux visant à examiner les questions de la pauvreté et du développement durable à l'échelle mondiale et le fait encore.

Une deuxième activité de consultations à l'échelle du gouvernement a eu lieu en août 2000 lorsque des hauts fonctionnaires fédéraux ont rencontré des représentants de l'Association canadienne des industries de l'environnement pour des séances de travail d'une journée. Les participants ont discuté en profondeur de quatre thèmes liés au développement durable, à savoir le développement durable dans les opérations gouvernementales, l'évolution technologique, l'écoefficacité et les questions internationales. L'un des principaux messages issus de cette activité pour le ministère des Finances est que certaines industries manifestent un intérêt considérable à l'égard du lien entre la nécessité d'appuyer davantage l'environnement dans le cadre des négociations commerciales internationales et la mise à jour des technologies environnementales et la croissance de l'industrie environnementale au Canada.

Pour compléter ces consultations pangouvernementales et axer l'attention plus directement sur sa stratégie de développement durable, le Ministère a mené ses propres consultations auprès des intervenants de l'industrie et des ONG pendant la préparation de sa deuxième stratégie.

Dans une première série de consultations, en juin 2000, le Ministère a demandé à d'autres ministères et intervenants leur réaction à l'égard de la réflexion préliminaire qui sous-tend la Stratégie de 2001-2003. Les participants étaient invités à examiner et à commenter la première stratégie du Ministère, l'évaluation faite par le Ministère de sa stratégie de développement durable de 1997 et son analyse de la question du développement durable.

Certains commentaires importants ont été faits dans le cadre de cette réunion. Par exemple, le Ministère a appris que les initiatives de services financiers du Programme des Nations Unies pour l'environnement assurent un lien entre le développement durable et les activités des institutions financières. Étant donné que le Ministère joue un rôle clé dans la politique qui régit le secteur financier au Canada, il a décidé de participer aux prochaines activités des initiatives de services financiers, à commencer par la réunion internationale annuelle qui a eu lieu en novembre 2000.

Le Ministère a tenu une deuxième série de consultations en décembre 2000 et en janvier 2001. Les principaux commentaires obtenus au cours de cette série de consultations ont permis de renforcer certains messages importants figurant dans la *Stratégie de développement durable* du ministère des Finances, notamment le rôle du Ministère pour aider à réaliser les avantages à long terme du développement durable au moyen de l'élaboration de politiques; l'importance de travailler en collaboration avec d'autres ministères et intervenants pour atteindre les résultats dans nos secteurs prioritaires et l'importance de rendre compte des progrès accomplis à l'égard des objectifs et des mesures établis dans sa stratégie.